

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 23

MONTREAL, LES SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JANVIER 1995

3 CAHIERS - 1.30\$ + TPS + TVQ

LES ARTS

Le puzzle
Botho Strauss
PAGE C 1



MONTREAL

Rochon dépêche un conseiller
spécial à Saint-Charles-Borromée
PAGE A 3



POLITIQUE

John de Chastelain:
Chrétien tranchera
PAGE A 9



L'ÉCONOMIE

Tous les chemins
mènent au REER
PAGE B 1

PERSPECTIVES

Une visite parfaitement ficelée

«**A**ttention! Voilà les voitures de l'ambassade du Québec», se sont exclamés jeudi les gendarmes responsables de la sécurité alors que la limousine noire de Jacques Parizeau pénétrait dans la cour de Matignon, précédée des gyrophares de la police. Les policiers avaient tout bêtement oublié que le Québec ne possède pas d'ambassade à Paris, mais une simple délégation générale, puisqu'aux dernières nouvelles il faisait toujours partie du Canada.

C'est dire que la visite de Jacques Parizeau dans la capitale française cette semaine avait été parfaitement ficelée afin d'apparaître comme celle d'un chef d'Etat. Les éclaireurs de Jacques Parizeau n'avaient rien ménagé pour réveiller les vieilles sympathies. Si bien que personne n'a économisé le tapis rouge, les lustres et le champagne dans ce qui se voulait un voyage éminemment politique afin de renouer des liens diplomatiques qui s'étaient affadis depuis quelques années.

En quatre jours, le premier ministre a rencontré, parfois discrètement, à peu près tout ce qui bouge à Paris. D'abord les incontournables: le président Mitterrand et le premier ministre Edouard Balladur. Ensuite tous ceux qui joueront ou qui risquent de jouer un rôle dans l'élection présidentielle de mai prochain: le candidat et maire de Paris Jacques Chirac, l'ancien premier ministre centriste Raymond Barre, le premier secrétaire du Parti socialiste Henri Emmanuelli, l'UDF Valéry Giscard d'Estaing, le président du Sénat René Monory, le président de l'assemblée nationale Philippe Séguin et le vieil ami du Parti québécois, le socialiste Michel Rocard. Au cocktail donné jeudi soir en son honneur, on retrouvait de nombreuses personnalités du monde de l'information et des affaires: Christine Ockrent de *L'Express*, Jean Fontaine du *Monde*, Jean-Marie Cavada de la Cinq, le président de l'EDF, Alain Peyrefitte, etc. L'épouse du premier ministre a même décroché un entretien de 20 minutes avec l'abbé Pierre.

N'en jetez plus, la cour est pleine! Mais qu'allait donc faire Jacques Parizeau à Paris? Selon toutes les apparences, il voulait convaincre les Français de la nécessité de reconnaître le Québec lorsqu'il sera indépendant. On aura beau faire l'exégèse de la petite phrase d'Edouard Balladur et de la déclaration de Jacques Chirac, il y a belle lurette que tous ceux qui connaissent un tant soit peu la capitale française savent que les hommes politiques français de toutes tendances n'ont jamais pensé autrement.

Comment en effet imaginer que les Français, qui n'ont pas d'atomes crochus avec les Slovénes, les Croates, les Slovaques et les Bosniaques, puissent ne pas reconnaître un éventuel Québec indépendant alors qu'ils ont reconnu tous ces peuples? Comment imaginer une seule seconde qu'ils puissent refuser de reconnaître leur principal partenaire dans la Francophonie, un pays qu'ils sont 350 000 à visiter chaque année? S'il y a un endroit au monde où le débat sur la reconnaissance internationale du Québec n'existe tout simplement pas, c'est bien la France. Dans un pays où les chauffeurs de taxi vous demandent machinalement «L'indépendance, c'est pour quand?», la question a tout simplement quelque chose d'incongru. «Si l'on est pas convaincu que les Français nous reconnaîtront, à quoi bon parler d'indépendance?», disait hier le parolier Luc Plamondon.

Est-ce à dire que les Français sont devenus souverainistes? Pas pour deux sous! Bon nombre de ceux qui, en France, soutiennent la légitimité du processus référendaire lancé par le Parti québécois trouvent les souverainistes un peu «ringards», beaucoup croient aux vertus du fédéralisme, plusieurs sont allergiques à toute forme de nationalisme, d'autre ont tout simplement un petit faible pour les Rocheuses, convaincus qu'elles sont à quelques centaines de kilomètres à l'est de Montréal.

C'est aussi mal connaître la France que de s'imaginer que les déclarations d'Edouard Balladur et de Jacques Chirac changeront quoi que ce soit à la politique française à l'égard du Canada. Dans un pays où la discipline de parti n'existe pas et où la langue de bois a de la misère à s'imposer, on est habitué à ces petites phrases. Ce qui provoque régulièrement à Ottawa et à Québec de véritables scandales politiques passe souvent ici totalement inaperçu. La politique dite de «non-ingérence et non-indifférence» n'a-t-elle pas été justement inventée pour couvrir cette exception bien française?

En fait, il n'y a qu'au Canada qu'on semble encore s'interroger sur le droit du Québec à disposer de lui-même. Même l'ambassadeur du Canada, Benoît Bouchard, probablement gagné par le virus français, a déclaré cette semaine: «La moindre des choses à laquelle on doit s'attendre de la part de n'importe quel pays, c'est qu'il respecte la décision des Québécois.»

Il se pourrait donc que Jacques Parizeau soit venu à Paris pour enfoncer une porte ouverte.

INDEX	MÉTÉO
AgendaC12	
Avis publics.....A6	
Classées.....B7	
Culture.....C1	
Économie.....B1	
Éditorial.....A12	
Le monde.....B10	
Mots croisés.....B7	
Les sports.....A10	Détails en B 7

Le camp du NON exploitera la peur

Le recueil des «argumentaires» destiné aux orateurs fédéralistes vise à démontrer qu'une victoire du OUI mènerait tout droit au chaos

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Pour convaincre les Québécois de rejeter la souveraineté, le camp du NON fera appel à la raison et à l'émotion. Mais il s'efforcera surtout d'exploiter le sentiment de peur face à l'insécurité économique.

Le recueil des «argumentaires», rédigé à l'intention des orateurs fédéralistes, vise à démontrer qu'une victoire du OUI au référendum mènerait le Québec tout droit

vers le gouffre économique et le chaos social.

Préparé par le Conseil pour l'unité canadienne pour la coalition du NON, le document d'une centaine de pages, dont *Le Devoir* a obtenu copie, brandit le spectre de la récession économique, de l'inflation galopante, d'un taux de chômage sans précédent et de la fragmentation du territoire québécois.

Les auteurs anonymes des 31 argumentaires y soutiennent dans un premier temps que le gouvernement Parizeau ne peut diriger le Québec qu'en conformité

avec la Constitution canadienne et que par conséquent son projet d'accession à la souveraineté est illégal. «Une éventuelle sécession unilatérale du Québec serait illégale du point de vue constitutionnel. Et personne ne peut garantir un divorce à l'amiable.»

De conception soignée où domine le souci de l'organisation de l'espace, le document est d'usage pratique. Les textes réfèrent à de nombreuses recherches réalisées

VOIR PAGE A 14: NON

Jean Rochon au Devoir

2000 lits de trop à Québec et Montréal

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, croit que le Québec compte 2000 lits de courte durée de trop. Des lits coûteux, mal utilisés, que le ministre prévoit éliminer et remplacer notamment par l'annonce imminente de 1000 places en centres d'accueil.

Ce grand bouleversement du réseau de la santé, c'est d'abord à Montréal et à Québec qu'il frappera, là où le ministre évalue à 1000 dans chaque métropole les lits excédentaires en hôpitaux de soins de courte durée. «Il faut diminuer les lits de courte durée. Quand on sait que le fonctionnement de ces lits coûte en moyenne 500 \$ par jour par rapport à 175 \$ par jour pour des places en hébergement, c'est énorme. Il faut prendre le taureau par les cornes», a déclaré le ministre Rochon, lors d'une entrevue accordée au *Devoir*.

Le Québec compte 27 900 lits de courte durée dans les hôpitaux et 45 000 lits de soins prolongés en hôpitaux de longue durée, en centres d'accueil et en foyers d'hébergement. Mais près de 10 000 de ces lits de soins prolongés sont répartis dans les 136 hôpitaux de soins de courte durée. Des lits qui, estime le



PHOTO ARCHIVES

«Il faut diminuer les lits de courte durée. Quand on sait que le fonctionnement de ces lits coûte en moyenne 500 \$ par jour par rapport à 175 \$ par jour pour des places en hébergement, c'est énorme. Il faut prendre le taureau par les cornes.»

VOIR PAGE A 14: ROCHON

VOIR AUSSI EN PAGE A 8

■ Les libéraux outrés par la «baisse des soins aux malades»

Monsieur Canular

Tenant les médias en piètre estime, Roger Tétreault, alias Yvon Rocher, Tubal Kain et Jean Leblanc, prenait un malin plaisir à les prendre en défaut

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'enfant terrible des médias, Roger «Canular» Tétreault, n'est plus. Terrassé par une crise cardiaque il y a une semaine, il emporte avec lui Yvon Rocher, Tubal Kain, Jean Leblanc et les autres prête-noms qui lui ont permis de se payer la tête des médias pendant plus de 25 ans.

Ce fascinant personnage a passé la moitié de sa vie à piéger les médias, en particulier ceux de Montréal, en s'appuyant sur son expérience de journaliste. Il a réussi les coups fourrés les plus invraisemblables en ancrant les interventions de ses multiples personnages dans l'actualité immédiate et en capitalisant sur «l'urgence du quotidien».

Échafauder des canulars est devenu pour lui un hobby.

L'un des ses exploits les plus remarquables est d'avoir crevé l'écran du *Téléjournal* de Radio-Canada à titre de spécialiste de l'énergie nucléaire, en 1986. C'était au lendemain de

l'explosion de la centrale de Tchernobyl et Mikhaïl Gorbatchev avait annoncé qu'il n'y aurait pas de retombées radioactives importantes sur les pays voisins.

Un de ses exploits les plus remarquables est d'avoir crevé l'écran du *Téléjournal* à titre de spécialiste de l'énergie nucléaire

Présenté par Bernard Derome, Roger Tétreault, se faisant appeler Yvon Rocher a expliqué que «les citoyens nord-américains doivent s'attendre à longue échéance à des séquences mineures, notamment au niveau de l'épiderme et de la glande thyroïde».

En juillet 1988, il s'est présenté aux médias sous le nom de Jean Leblanc, fondateur du Comité de secours urgence-eau. Alors que le Midwest américain était en pleine sécheresse, il a proposé d'envoyer par pompage l'eau des Grands Lacs jusqu'au fleuve Mississippi pour hydrater les terres des fermiers américains. Résultat? *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, le *Montreal Daily News*, l'*Ottawa Citizen* sont tombés dans le panneau. Roger Tétreault tenait les médias en piètre

VOIR PAGE A 14: CANULAR

Jacques Parizeau à Paris

Cafouillages à l'ambassade canadienne

Chassé-croisé sur l'interprétation à donner aux propos de Balladur

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

La dernière journée du voyage officiel de Jacques Parizeau à Paris, marquée par quelques cafouillages à l'ambassade canadienne, n'a fait qu'intensifier la guerre d'ambassades qui fait rage depuis plusieurs jours dans la capitale française.

Toute la journée, diplomates canadiens et québécois se sont livrés à un véritable chassé-croisé sur l'interprétation à donner aux paroles prononcées la veille par Edouard Balladur.

Le premier ministre français avait affirmé son intention de suivre les recommandations de Jacques Parizeau. Or, celui-ci venait de lui suggérer de demander au prochain président français «d'aborder avec sympathie le nouveau pays qui apparaîtra».

Convaincue que le porte-parole du ministère des Affaires étrangères atténuerait le sens des mots prononcés la veille, l'ambassade a invité dans la matinée tous les journalistes qui suivent Jacques Parizeau à assister au point de presse quotidien du Quai d'Orsay. C'est le contraire qui s'est produit.

La porte-parole du ministère, Catherine Colonna, a d'abord rappelé sobrement que la politique française à l'égard du Québec, «non-ingérence et non-indifférence», n'avait pas changé. Elle a ensuite confirmé que la Fran-

VOIR PAGE A 14: PARIS

VOIR AUSSI EN PAGE A 12

■ L'éditorial de Lise Bissonnette

LES ACTUALITÉS

Démission du président de Radio-Québec

PAGE A 4

POLITIQUE

Jacques Parizeau réévalue le rôle de Dionne-Marsolais

PAGE A 9

Le retour de Robert Obadia

Robert Obadia, celui que l'on surnommait le «tyran de Nationair», veut en finir avec la faillite pour rebondir, pour revenir. De préférence dans l'aviation, dans une industrie qui ne veut plus de lui. Mais une image lui colle à la peau. Il est pris au piège d'une réputation qui ne l'a pourtant pas toujours desservi. S'en défaire, à l'aube d'un retour, l'arrangerait bien.



Robert Obadia

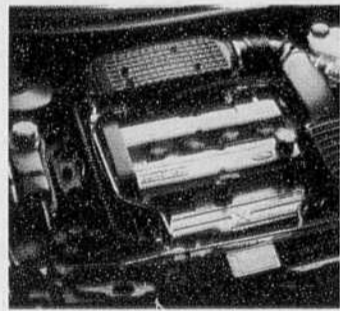
Une entrevue avec Robert Obadia, page B 1

La nouvelle Contour GL 1995 Incontournable et abordable.

16 895\$*



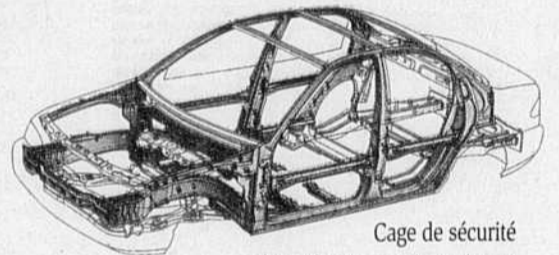
Habitacle intérieur conçu pour offrir confort, commodité et sécurité. Les commandes éclairées, les ceintures de sécurité à hauteur réglable, et les vitres teintées ne sont que quelques-uns des nombreux équipements qui sauront vous plaire.



Moteur Zetec 2 litres à 4 cylindres en ligne avec double arbre à cames en tête et 16 soupapes qui développe 125 chevaux.



Sièges conçus pour vous empêcher de glisser vers l'avant, sous les ceintures de sécurité, en cas d'accident.



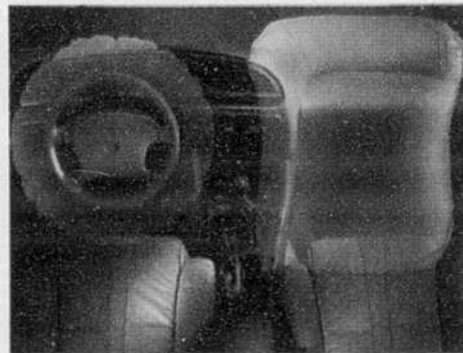
Cage de sécurité ultra-robuste en acier qui vous assure un maximum de protection lors de collision frontale, latérale ou arrière.



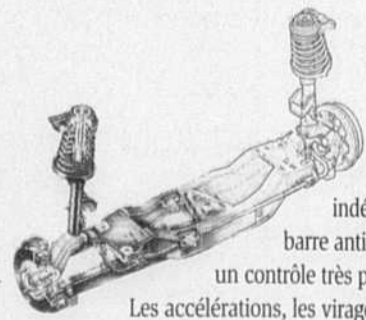
Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande électrique.



Nouveau filtre MicronAir qui élimine le pollen et les poussières de la route avant qu'ils ne pénètrent dans la voiture.



Sacs gonflables pour le conducteur et le passager avant.



Suspension arrière à roues indépendantes avec barre antiroulis qui assure un contrôle très précis des roues. Les accélérations, les virages et les freinages se font ainsi plus en douceur.

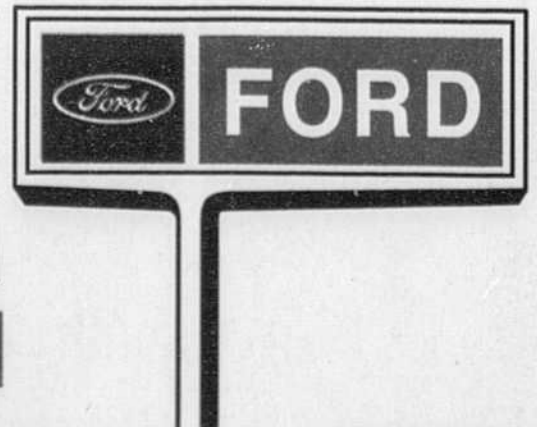


Pour tout renseignement,
1 800 561-FORD

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Certificat rabais de 750 \$ valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

Chez vos concessionnaires Ford du Grand Montréal

ENCORE PLUS POUR VOUS!



VENTE AU DÉTAIL DES MODÈLES 1995 À PARTIR DES STOCKS DES CONCESSIONNAIRES SEULEMENT. * SELON LE P.D.S.F. DE LA FORD CONTOUR GL 1995. TRANSPORT, IMMATRICULATION ET TAXES APPLICABLES EN SUS. LE CONCESSIONNAIRE PEUT VENDRE À PRIX MOINDRE. VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE POUR OBTENIR TOUTES LES DÉTAILS. ÉCONOMISEZ JUSQU'À 2005 \$ PAR AN, SOIT 3500 \$ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA, ET JUSQU'À 1400 \$ PAR ANNÉE OU 7000 \$ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA OR, APPLICABLE À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UN VÉHICULE NEUF FORD, MERCURY OU LINCOLN. CERTAINES CONDITIONS, AINSI QUE DES FRAIS ANNUELS, S'APPLIQUENT À L'ÉMISSION DE LA CARTE. RENSEIGNEZ-VOUS SUR CE PROGRAMME CIBC ET FORD DU CANADA, TITULAIRES DE LICENCE DE CETTE MARQUE. * CERTAINES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC.

LE DEVOIR

MONTREAL

Rochon dépêche un conseiller spécial à Saint-Charles-Borromée

L'hôpital échappe à la tutelle, mais le ministère de la Santé estime que la direction actuelle «a besoin d'aide»

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le ministre de la Santé, Jean Rochon, vient de nommer un conseiller spécial, Jean-Pierre Allard, auprès du conseil d'administration et de la direction générale de l'hôpital Saint-Charles-Borromée à Montréal.

Le Devoir a appris que ce conseiller spécial, qui est directeur général de l'hôpital de la Pieta et du Foyer du bonheur dans l'Outaouais, devra aider Saint-Charles-Borromée à élaborer et appliquer un plan d'action pour donner suite à la vérification ministérielle qui y a été menée.

«La tutelle de l'établissement ne nous semble pas la situation idéale, explique Jean-Claude Beaulieu, responsable de l'équipe de vérification au ministère de la Santé et des Services sociaux. La direction est bien intentionnée, elle manifeste une bonne volonté, mais elle veut peut-être aller trop vite, elle est peut-être trop directive. Elle a besoin d'aide. Nous pensons qu'en appuyant l'actuelle équipe de direction, les résultats seront meilleurs.»

Saint-Charles-Borromée sera donc sous surveillance pendant les six prochains mois. Le conseiller spécial s'y rendra deux à trois jours par semaine pour aider la direction à mieux cibler ses actions. «En amenant un point de vue extérieur, ajoute M. Beaulieu, nous espérons établir une stratégie de changement, créer une nouvelle dynamique.»

La décision de nommer ce conseiller, une procédure plutôt inusitée, a été prise hier après une rencontre entre le sous-ministre adjoint à la Santé, Maurice Boisvert, et les représentants du conseil d'administration de l'établissement et de la Régie régionale.

Cette décision fait suite à la remise cette semaine d'un rapport de vérification ministérielle, effectuée à Saint-Charles-Borromée en décembre par des fonctionnaires du ministère.

Les renseignements obtenus par les vérificateurs démontrent «des malaises importants dans l'organisation et la prestation des soins et des services à la clientèle», écrivent les auteurs.

Les vérificateurs ont également surveillé la mise en place des recommandations de précédents rapports,

dont celui du Conseil canadien d'agrément des établissements de santé, réalisé en décembre 1993, qui constatait que plusieurs services essentiels ne remplissaient pas leur rôle de façon adéquate (les services de nutrition-alimentation et de pharmacie, les services médicaux et le programme de soins de longue durée).

Pour sa part, un rapport de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec démontre des «lacunes importantes» dans l'organisation et la prestation des services aux usagers.

Les vérificateurs ministériels constatent que la direction de Saint-Charles-Borromée a «initié un processus de correction de la situation», mais «l'ensemble de la démarche n'est pas bien engagé et aurait besoin d'être supporté».

Le rapport constate, entre autres, que des améliorations sont nécessaires en ce qui a trait à l'accueil des usagers aux unités, des soins d'hygiène et surtout du respect de leur intimité, ce dernier point étant jugé «le plus déficient».

Le manque de continuité des interventions entre les employés des différents quarts de travail et ceux des

autres services, ajoute le rapport, «reflète un problème de communication et une déficience de l'adhésion du personnel aux valeurs et aux objectifs de l'organisation».

Sans conclure, le rapport soulève plusieurs questions d'importance: on se demande, par exemple, si «le style plutôt autoritaire de direction» n'entraînerait pas «un manque de soutien et d'encadrement à des niveaux stratégiques».

On se demande aussi si le personnel croit autant que la direction le prétend à l'autonomie optimale des usagers. On constate aussi que «le respect des horaires de travail est problématique».

Pour Jean-Claude Beaulieu, il est clair que le conseiller spécial devra s'intéresser en priorité «à la satisfaction des besoins de base de la clientèle. Le respect de l'intimité des usagers devrait être la première préoccupation».

Selon lui, il faudrait mieux coordonner les interventions auprès de la clientèle et «mieux appuyer dans leur action les acteurs clés comme les infirmières-chefs et les coordonnateurs de soins».



Les médecins du Royal Victoria ont sauvé la vie de Mme Mavis McArdle, ex-employée d'Air Canada âgée de 55 ans, en utilisant un foie de porc pour enrayer la cirrhose biliaire dont elle était atteinte.

PHOTO JACQUES GRENIER

Sauvée par le foie d'un porc

PRESSE CANADIENNE

Les médecins qui ont utilisé un foie de porc pour garder en vie leur patiente ont beau se faire modestes, Mavis McArdle, elle, est plutôt impressionnée par cette première canadienne. «J'ai eu le sentiment qu'un miracle s'était produit», a raconté Mme McArdle, hier, en évoquant comment elle s'était sentie après avoir appris que cette intervention inusitée lui avait sauvé la vie.

«Je suis toujours vivante, et je reprends des forces. Mon but est de vivre encore 20 ans; vous viendrez m'interviewer alors», a lancé à la blague cette employée d'Air Canada à la retraite maintenant âgée de 55 ans.

L'équipe de transplantation de l'hôpital Royal Victoria a expérimenté la nouvelle technique le 20 décembre dernier. L'intervention, qui n'avait été pratiquée que quelques fois aux États-Unis, consiste à relier le système sanguin du patient au foie frais d'un porc pour en retirer les toxines mortelles.

Le docteur Jean Tchervenkov, qui a participé à l'opération, a indiqué en conférence de presse, hier, que «notre but n'était pas d'effectuer une première». Les médecins se sont résolus à cette technique révolutionnaire en désespoir de cause, a-t-il dit, mais ils auraient préféré pouvoir compter plus tôt sur un foie humain.

Mme McArdle attendait une transplantation de foie depuis plus d'un an.

Elle souffrait de cirrhose biliaire, une maladie mortelle qui frappe surtout les femmes âgées de 40 à 65 ans. Un peu avant Noël, la patiente montréalaise est tombée dans un profond coma.

Même si ses organes vitaux ont continué à fonctionner normalement, les médecins craignaient que la pression dans le cerveau ne cause des dommages irréparables. «Elle ne répondait plus aux stimuli», a expliqué le Dr Tchervenkov. «Nous ne savions pas si elle était encore vivante.»

C'est alors que les médecins du Royal Victoria ont décidé de se tourner vers le porc, dont le foie est d'une grosseur suffisante. Dans le cas de Mme McArdle, les médecins ont utilisé un foie entier provenant d'un porc d'élevage, en ont retiré tout le sang animal, et l'ont relié à des pompes et au système de la patiente. «En deca d'une demi-heure, elle a rouvert les yeux», se rappelle avec joie le Dr Tchervenkov. Mme McArdle est demeurée branchée au foie animal pendant près de quatre heures. Heureusement, on a déniché un foie humain et elle a pu subir la transplantation dès le lendemain, le 21 décembre.



Risque de grève des pompiers à Mirabel et Dorval

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les 65 pompiers des aéroports de Mirabel et Dorval débrayeront le 15 février prochain à moins d'une entente que l'on ne prévoit pas pour le moment et ils paralyseront par conséquent les deux principaux aéroports de Montréal. Ils seront appuyés dans leur grève par les quelque 300 employés de la nouvelle compagnie privée, nommée les Aéroports de Montréal, dès que ce sera légalement possible pour ceux-ci.

Voilà ce qui ressort d'une conférence de presse tenue hier au siège social de la FTQ. Le secrétaire général de cette centrale syndicale qui compte 450 000 membres, Henri Massé, a déclaré que l'organisme appuie les membres de l'Alliance de la fonction publique car le nouvel employeur forme des briseurs de grève en ce moment. Selon lui, cela doit être combattu avec la dernière énergie par les travailleurs: «Déjà, 22 salariés ont reçu leur avis de mise à pied le 18 janvier», accuse M. Massé.

«Les membres de l'Alliance sont prêts à accepter des conditions semblables aux trois autres aéroports privatifiés jusqu'à maintenant au Canada, ceux de Vancouver, Calgary et Edmonton, mais la partie patronale y est opposée», a-t-il déclaré. Des griefs ont été déposés à ce sujet et un commissaire conciliateur examine en ce moment la situation.

Le porte-parole de l'Alliance au Québec, Joanne Hurens, estime que l'employeur a l'intention de procéder à une centaine de mises à pied parmi les 300 employés de la compagnie. «Il

s'est aussi préparé à briser l'arrêt de travail de ses pompiers en formant des briseurs de grève, une opération qui lui a coûté 750 000 \$ jusqu'à maintenant.» Selon celle-ci, «depuis que Transports Canada a cédé la gestion de Dorval et Mirabel à l'ADM il y a deux ans, les choses n'ont fait qu'empirer».

Le secrétaire général de la FTQ en déduit qu'il est urgent que le gouvernement d'Ottawa adopte une loi anti-briseurs de grève comme le Québec l'a fait il y a dix-sept ans, comme l'ont aussi fait l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Quant au représentant régional de l'Alliance à Montréal, Jean Morin, il a rappelé que les négociations pour le renouvellement de la convention collective ont débuté en avril 1993. Aucun des points majeurs en litige n'est encore réglé. La sécurité d'emploi, les horaires de travail, les congés et les salaires font tous problème. Les pourparlers en sont arrivés à l'étape de la conciliation et le droit de grève sera acquis sous peu.

Le président du syndicat des pompiers, Pierre Maréchal, a déclaré que les salariés d'ADM vivent sous un stress continu, dans la crainte de perdre leur emploi: «S'ils avaient su ce qui les attendait et qui n'a rien à voir avec les belles paroles de leur nouvel employeur à l'époque, nos membres seraient restés dans la fonction publique fédérale, comme ils y avaient droit, plutôt que de travailler pour ADM.»

Pour la FTQ, c'est une gestion des années 30 qui est combattue. «On ne laissera pas passer ça», a conclu Henri Massé.

EN BREF

FERMEZ LE CASINO, M. BOURQUE!

Une centaine de personnes ont assisté hier à une journée sur la pauvreté organisée par une coalition de groupes communautaires dans le quartier La Petite Patrie. Un citoyen du quartier sur cinq touche des prestations d'assurance-chômage et les ménages gagnent en moyenne moins de 20 000 \$ par an dans ce quartier délimité par les rues Iberville, du Parc et Jean-Talon.

Les citoyens ont discuté de la réforme des programmes sociaux qui les inquiète grandement et des conférenciers invités ont discuté. Selon un porte-parole de la coalition, le projet du ministre fédéral Lloyd Axworthy entrainera la «féminisation de la pauvreté», la création de deux catégories de chômeurs (occasionnels et récurrents), la sous-scolarisation des jeunes et la détérioration des conditions de travail.

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, et la ministre de l'Emploi du Québec, Louise Harel, ont répondu aux questions des citoyens massés dans le centre communautaire Saint-Jean-de-la-Croix en fin d'après-midi. Une dame en a profité pour demander au maire Bourque «quand il allait fermer le casino qui ruine l'économie de Montréal?»

M. Bourque a répondu qu'il n'avait pas l'autorité pour le faire, mais il s'est dit «concerné» par la situation d'appauvrissement économique de la métropole.

Le maire a par ailleurs déclaré que l'aide financière attribuée aux groupes communautaires n'allait pas être minimisée dans le prochain budget de la Ville qui sera présenté lundi. «Ces montants vont rester iden-

tiques. On s'est même réservé un petit montant supplémentaire», a-t-il affirmé.

DE NOUVEAUX MEMBRES À L'ACADÉMIE DES GRANDS MONTRÉALAIS

L'Académie des Grands Montréalais a introduit hier le sculpteur Charles Daudelin, le mathématicien Maurice L'Abbé et l'homme d'affaires Pierre Peladeau dans son cercle d'illustres personnalités.

L'Académie des Montréalais constitue, selon ses propres termes, «la distinction montréalaise la plus prestigieuse». Cette mention honorifique est attribuée annuellement à trois personnalités qui se sont mises en évidence au plan du travail et des engagements sociaux.

Charles Daudelin, un pionnier de la sculpture moderne au Québec, est l'auteur du retable de l'autel de la basilique Notre-Dame de Montréal. Maurice L'Abbé a contribué au développement des mathématiques et de la vie scientifique au Québec en s'impliquant au sein de plusieurs organismes de recherche.

Pierre Peladeau est pour sa part devenu un magnat de la presse à titre de président et fondateur de Quebecor inc. Il possède *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*.

Par ailleurs, trois étudiants qui ont décroché un doctorat ont obtenu un prix d'excellence. Il s'agit de Guy Cormier, Dominique Ryon et Marc Therrien. Les trois nouveaux Grands Montréalais seront présentés au public le 9 février prochain.

TOULCH

OPTOMETRISTES

4021, Saint-Laurent
Montréal
849-1433

1327, Greene
Westmount
937-0446

LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

PROMOTION ALLIANCES 1995

JUSQU'AU 28 FÉVRIER 1995

DE RÉDUCTION sur toutes nos alliances et jongs anniversaires à partir du prix ordinaire

50%

Nous sommes manufacturier de plus de 5000 modèles.

A qualité égale, nous avons toujours les meilleurs prix.



le Parchemin
Joaillier • orfèvre

MEZZANINE MÉTRO BERRI

TÉL.: 845-5243

Également disponible chez les distributeurs autorisés de produits OR GEM INT'L.

Photo David Sanders © 1995



• LES ACTUALITÉS •

Brasseur quitte Radio-Québec

Il quitte la présidence une semaine après sa nomination

ROBERT DUTRISAC
MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Une semaine seulement après son étonnante nomination par la ministre de la Culture et des Communications, Rita Dionne-Marsolais, Raymond Brasseur a démissionné de la présidence de Radio-Québec.

En fin d'après-midi hier, M. Brasseur, une connaissance de Mme Marsolais, a fait parvenir au cabinet de la ministre sa lettre de démission. «La ministre est à Paris jusqu'à dimanche et n'a pas encore vu la lettre. Elle n'y réagira donc pas», a indiqué, hier, Bernard Faucher, l'attaché de presse de la ministre.

La lettre n'a pas été rendue publique. Plus tôt dans la journée, *Le Devoir* avait appris que Raymond Brasseur était en pourparlers avec les responsables des emplois supérieurs du gouvernement du Québec afin de quitter ses nouvelles fonctions à Radio-Québec.

Technicien et gestionnaire âgé de 49 ans, M. Brasseur a été 30 ans au service de Télé-Métropole avant de démissionner en 1992 en raison de son implication dans le scandale des sociétés en commandite que ce télédiffuseur avait multipliées à la fin des

années 80. En entrant lundi dans ses nouvelles fonctions, M. Brasseur remplaçait Françoise Bertrand qui fut nommée à la tête de Radio-Québec par le gouvernement Bourassa et dont le deuxième terme de cinq ans ne devait prendre fin que dans deux ans et demi.

C'est à Télé-Métropole, à la fin des années 80, que la ministre a fait la connaissance de M. Brasseur, alors président de Techner, la filiale de production de T.M. À cette époque et durant trois ans, Mme Dionne-Marsolais était vice-présidente à la planification de T.M. mais à titre de consultante indépendante. En recueillant des fonds mais sans être grand argentier, M. Brasseur a participé à la campagne de Mme Dionne-Marsolais dans la circonscription de Rosemont.

La ministre vient d'ailleurs de faire une autre nomination liée à son passage à Télé-Métropole, celle de Jacques Bordeleau, directeur général de PMT Vidéo, une filiale de T.M., qui se retrouve au nouveau conseil consultatif de l'autoroute de l'information.

La nomination de Raymond Brasseur à la tête de Radio-Québec avait été accueillie avec stupeur et scepticisme. On savait que le gouvernement actuel voulait trouver un successeur à Mme Bertrand, identifiée au Parti libéral, mais on s'attendait à ce

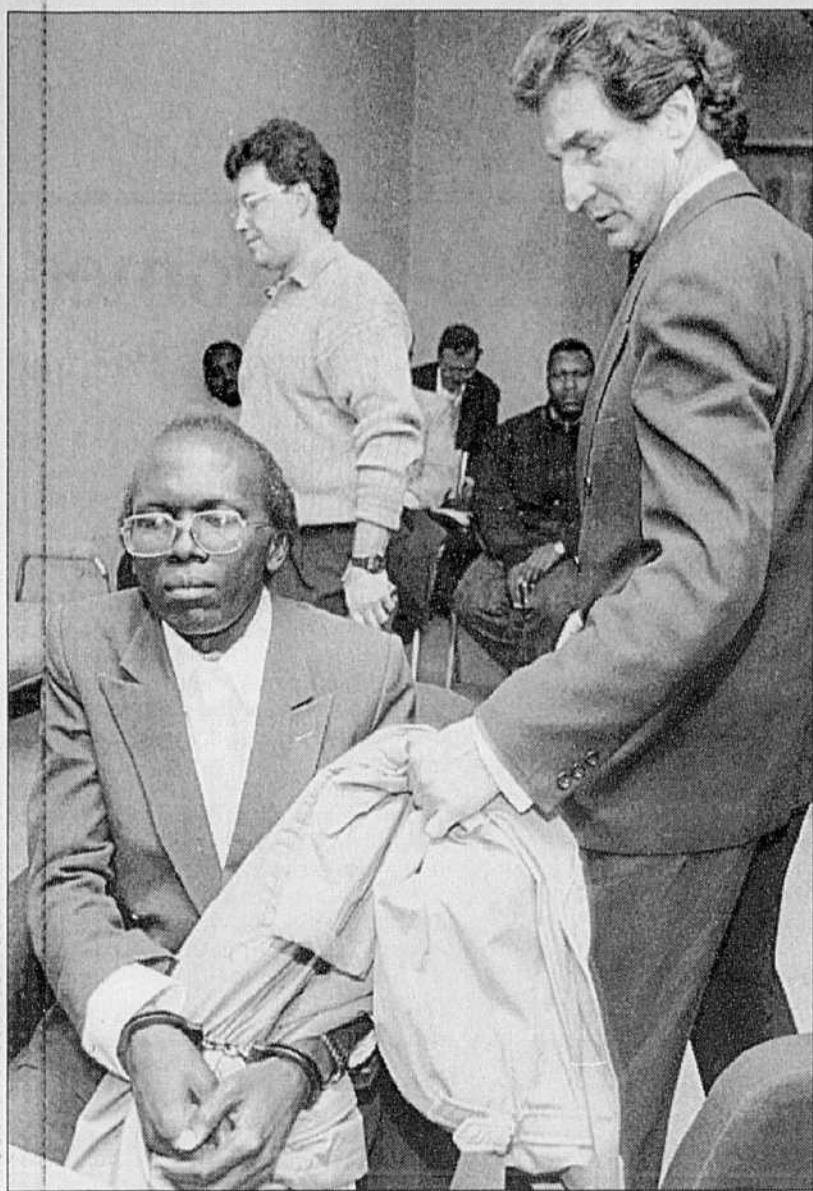
qu'il nomme une personne capable de redéfinir la mission chancelante du télédiffuseur d'État.

Toutes les personnes interrogées par *Le Devoir* et qui ont côtoyé M. Brasseur ont décrit «cet homme de technique» comme un «travailleur acharné». En revanche, «son background ne le préparait d'aucune façon à occuper une telle fonction», signalait une source.

«C'est un choix rationnel pour la gestion mais ce n'est pas un porte-parole d'une station qui ferait de la politique», avançait Jean-Claude Tremblay, de Studio Marko, une connaissance de longue date. «Est-ce que M. Brasseur a la vocation de la télévision éducative? La réponse, c'est non», expliquait-on en haut lieu à Télé-Métropole.

Son implication dans les sociétés en commandite de T.M. a été suffisante pour lui coûter son poste de président de Techner. Un des directeurs de cette filiale de T.M., qui avait refusé de collaborer à ces stratagèmes financiers, avait été congédié par M. Brasseur. Par la suite, ce directeur avait mis en cause M. Brasseur relativement à cette affaire.

Toutefois, l'ex-président de T.M., Mario Bertrand, qui a mis beaucoup d'énergie à brasser cette histoire en public, le disculpe aujourd'hui. «Il était manifestement une victime innocente d'une volonté qui venait de plus haut», a-t-il fait valoir.



Léon Mugesera, hier, au Palais de justice de Montréal: caution de 5000 \$.

Mugesera: liberté provisoire

PRESSE CANADIENNE

L'immigrant Léon Mugesera, originaire du Rwanda, a obtenu hier sa liberté provisoire; l'audition formelle de son cas par les autorités de l'immigration, alors qu'il risque la déportation, débutera le 13 mars.

Arrêté jeudi matin, chez lui à Sainte-Foy, M. Mugesera avait été conduit à la maison d'arrêt Parthenais, de Montréal. Il est arrivé hier à l'audience préliminaire, le manteau plié sur les poignets pour couvrir les menottes.

L'arbitre Pierre Lapointe, de la Commission de l'immigration et du statut du réfugié (CISR), a rendu sa liberté à cet homme qu'un rapport des Nations unies relie à des massacres inter-ethniques, dans son pays.

M. Lapointe a mis des conditions, d'ailleurs suggérées par son avocat Guy Bertrand. M. Mugesera doit se présenter au ministère de l'Immigration, à Québec, à toutes les deux semaines à

compter du 10 février. Il ne doit pas non plus changer de domicile, où il vit avec sa femme et ses cinq enfants.

L'autre condition principale est une caution de 5000 \$. Pierre Auger, professeur de terminologie à l'université Laval, a garanti cette la somme et s'est porté garant de Léon Mugesera, qu'il connaît depuis 12 ans. À la fin de l'audience, M. Bertrand s'est dit «très content. Nous avons beaucoup de choses pour contredire les rumeurs, faussetés, toute la fumée répandues contre mon client, autour du monde».

L'audition formelle se tiendra sans doute à Québec, ce pour quoi M. Bertrand doit obtenir l'accord de la présidence de la CISR, un tribunal administratif indépendant du ministère de l'Immigration. Hier la représentante du ministre Sergio Marchi, Diane Clément, a demandé la détention ferme de l'immigrant Mugesera, pour la suite des procédures.

L'actualité n'est pas à vendre

LE DEVOIR

L'éditeur de *L'actualité*, Jean Paré, a démenti un rumeur voulant que son magazine, ainsi que le mensuel féminin *Châtelaine*, aient été vendus à l'empire de Pierre Péladeau, Québec. «Ca me semble être un ballon», a-t-il indiqué, hier. Pierre Péladeau avait déjà exprimé son intérêt pour *L'actua-*

lité quand Rogers Communications a dévoilé son offre d'achat du conglomérat Maclean Hunter. Selon M. Paré, Rogers a décidé de faire des Editions Maclean Hunter, qui édite les deux magazines québécois, un des piliers de son groupe multimédia comprenant également Sun Publishing (éditeur de quotidiens) et Rogers Cable.

Lait: deux arrestations

C'est grâce à un extrait de leurs voix que les policiers les ont identifiés

PRESSE CANADIENNE

Deux hommes dans la trentaine de la région de Québec, des beaux-frères, soupçonnés d'avoir à six reprises tenté d'extorquer récemment près d'un demi-million de dollars à la société de produits laitiers Natrel ont comparu hier au palais de justice de Longueuil. C'est grâce à un extrait de leurs voix diffusés publiquement que les policiers ont obtenu l'information qu'ils cherchaient pour les localiser.

Charles-Henri Pelletier, âgé de 34 ans, de Charny, et Jacques Bédard, âgé de 39 ans, de Charlesbourg ont été arrêtés jeudi soir à leurs domiciles respectifs et conduits à Longueuil pour y être accusés d'extorsion et de méfaits à l'égard de Natrel et de faux messages à l'égard de la chaîne d'alimentation Proviso et de Natrel.

À elle seule l'accusation d'extorsion comporte une peine maximale d'emprisonnement à vie.

Selon les avocats des deux accusés, ces derniers sont à la fois très nerveux et ébranlés. Ils étaient tous les deux sans emploi.

Charles-Henri Pelletier, grand et mince, n'aurait aucun antécédent judiciaire. Il est marié, père d'un enfant et étudie la géographie à temps partiel à l'université Laval, à Québec.

Quant à Jacques Bédard, il est également marié et père d'un enfant.

Aucun des deux suspects n'a travaillé auparavant pour Natrel, Proviso ou une autre entreprise laitière, a indiqué, hier, un porte-parole de la Sûreté du Québec, Mathias Tellier.

Les deux hommes demeureront incarcérés jusqu'à lundi alors qu'il aura lieu leur enquête sous cautionnement.

L'avocat de Jacques Bédard, Alain Dubois, prévoit qu'il sera ardu d'obtenir leur libération.

«Nous allons travailler en fin de semaine pour être en mesure de remplir les conditions de remise en liberté. Ce

sont de lourdes charges. On parle de sommes d'argent fort importantes (1 ou 2 millions \$) dépensées à ce jour. Il va falloir donner des garanties fort importantes également», a-t-il dit, hier, à l'issue des comparutions.

Selon les informations recueillies jusqu'ici, les suspects ont commencé à menacer, par téléphone, d'empoisonner les produits de Natrel vendus dans les magasins d'alimentation Proviso dès le 9 janvier.

Au total, les autorités policières estiment qu'il y a eu six tentatives d'extorsion pour des montants de 300 000 \$ et parfois de 450 000 \$ qui ont donné lieu à toute une série d'appels téléphoniques.

Des extraits de ces conversations téléphoniques ont été communiqués aux médias par la Sûreté du Québec cette semaine. La Fédération des producteurs de lait du Québec et l'Association des laiteries du Québec promettaient à cette occasion une récompense de 25 000 \$ à toute personne qui conduirait à l'arrestation des auteurs du coup.

Sur ces enregistrements, on entendait deux voix d'hommes. Il y était dit: «Nous, on est prêts à agir. On peut alerter la presse. On n'a même pas eu besoin de mettre des produits dangereux dans vos produits. Imaginez-vous si on décide d'en mettre ce que ça va être. On demande que vous copiez. Vous allez perdre plus de contrats que vous pensez.»

Les expertises menées sur les produits laitiers ont démontré qu'aucun produit n'a été contaminé.

Lors d'un appel effectué le 18 janvier, les individus disaient avoir mis une substance toxique dans des produits laitiers en vente dans la région de Laval. Quelques heures plus tard, ils prétendaient que la même chose avait été faite pour des produits en vente à Lévis, puis à Sainte-Foy et Trois-Rivières.

Intempéries: l'Europe de l'Ouest débordée

Bonn (Reuter) — La situation provoquée par les fortes chutes de pluie ces derniers jours restait préoccupante hier dans de nombreux pays d'Europe de l'Ouest, notamment en Allemagne, en Belgique et en Suisse.

En Allemagne, le niveau des rivières a continué de monter et les pluies torrentielles qui se poursuivent ont aggravé les inondations. Mais la menace d'une catastrophe provoquée par une sortie du Rhin de son lit s'est amenuisée.

Dans la nuit, le centre et le sud de l'Allemagne ont subi des vents soufflant jusqu'à 120 km/h. Dans l'extrême sud-ouest, une mini-tornade s'est abattue sur la Forêt noire, faisant tomber des arbres et des pylônes électriques.

À Cologne, au bord du Rhin, les habitants de la vieille ville se préparaient à une réédition des «inondations du siècle» de 1993, qui virent le niveau des eaux atteindre le premier étage des restaurants et des hôtels.

Dans la vallée de la Moselle, réputée pour ses vins, plusieurs localités sont inondées depuis quatre jours. Les intempéries pourraient aussi me-

nacer le quartier des ministères à Bonn, en bordure du Rhin, où les eaux de la rivière viennent toucher l'escalier du nouveau bâtiment du Parlement où les députés sont en session. Une brusque chute du thermomètre de 12 degrés a provoqué du verglas, responsable d'un accident de la circulation qui a tué deux personnes en Bavière.

De nombreuses régions du sud de la Belgique sont aussi sous les eaux et la situation pourrait devenir critique si les prévisions météorologiques — de nouvelles pluies attendues dans les jours à venir — se vérifient.

Le ministre belge de l'Intérieur, Johan Vande Lanotte, devait se rendre dans le courant de la journée dans les zones sinistrées. À Dinant, sur la Meuse, les écoles ont dû fermer leurs portes et les habitants de cette localité du sud du royaume ont été priés d'accrocher à leurs fenêtres un foulard rouge — s'ils souhaitaient être évacués — ou blanc — s'ils voulaient être ravitaillés.

Le mauvais temps a fait trois morts en Belgique cette semaine.

Louis 19 couronné

LE DEVOIR

Le film québécois *Louis 19, le roi des ondes*, rebaptisé en France *Reality Show*, a obtenu le grand prix du Festival international du film d'humour de Chamrousse, a annoncé hier la maison Stock Films International.

Ce film de Michel Poulette mettant en vedette Martin Drainville était le seul film francophone en lice pour ce prix.

Il était notamment en compétition avec *Junior* d'Ivan Reitman et *Only You* de Norman Jewison.

Doté d'une prime de 200 000

francs de Radio Monte-Carlo, le prix du Festival de Chamrousse servira à faire la promotion du film en France.

Louis 19 a déjà récolté de nombreux prix au Canada et en France.

Il a notamment remporté le prix Claude-Jutra du meilleur premier long métrage.

Louis 19 a également remporté la Bobine d'Or 1994 de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision pour le film ayant obtenu le plus de recettes au Canada, de même que le prix du meilleur scénario et le prix du film canadien le plus populaire au Festival international du film de Vancouver.

École de musique VINCENT-D'INDY



Un collage à la mesure de tes attentes
60 ans de tradition musicale

Cour collégial (DEC) spécialisation musique
• Musique assistée par ordinateur (MAO)

Programme conjoint (3 ans)
• Sciences au Collège Jean-de-Brébeuf
• Musique à l'École de musique Vincent-d'Indy

PORTES OUVERTES

DIMANCHE LE 5 FÉVRIER 1995

De 14 h 00 à 18 h 00

Tirage de deux (2) bourses de 900 \$ chacune parmi les nouvelles inscriptions

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 1er MARS 1995

Renseignements: (514) 735-5261 poste 3005
628, chemin de la Côte Ste-Catherine
Outremont (Québec) H2V 2C5

(Métro Édouard-Montpetit)

LE MEUBLE TRADITIONNEL
D'AUJOURD'HUI

REMISES
jusqu'à
50%

SOLDE
D'HIVER

Cerisier massif
patiné à l'ancienne

Lampes • Bahuts • Tables • Bibliothèques • Bureaux • Armoires • Lits • Commodes • Sièges • Meubles Hifi

DU 26 JANVIER
AU 11 FÉVRIER

LA GALERIE ART SELECT INC.
6810, ST-DENIS, MONTRÉAL 273-7088

PROFESSEUR, PROFESSEURE EN DIDACTIQUE DE L'ÉDUCATION MORALE

TÂCHE: Enseignement et recherche en didactique de l'éducation morale.

A) Enseignement aux premier, deuxième et troisième cycles dans les domaines suivants:

- didactique de l'éducation morale au primaire et au secondaire,
- supervision de stages dans ces domaines,
- formation en morale des enseignants au primaire et au secondaire.

B) Recherche encadrement d'étudiantes et d'étudiants chercheurs, — demande de subventions, — publications — communications.

QUALIFICATIONS: Doctorat en didactique de l'éducation morale; ou doctorat en sciences de l'éducation avec une formation dans une discipline pertinente au domaine de l'éducation morale; ou doctorat en philosophie morale ou en toute autre discipline pertinente au domaine, ainsi qu'une formation dans l'enseignement et la recherche en éducation. Expérience d'enseignement et de recherche en éducation morale.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL: Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction: 1^{er} juin 1995

Faire parvenir curriculum vitae et références avant le 1^{er} avril 1995 à:

M. Jean-Guy Bernard, directeur
Département de didactique
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval, Québec G1K 7P4

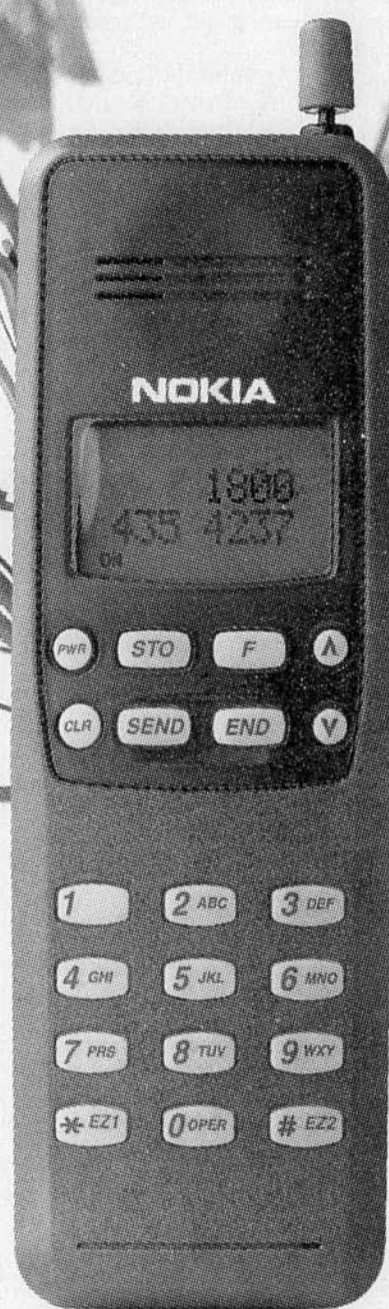
Doyenne
des universités
canadiennes
et des universités
francophones
en Amérique,
l'Université Laval
appuie le progrès
et l'ouverture
de la société en
alliant formation
de qualité
et développement
du savoir.

UNIVERSITÉ
LAVAL
Faculté des sciences
de l'éducation
Département de
didactique

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyens et citoyennes canadiens et aux résidents et résidentes permanents du Canada.

Une St-Valentin plus durable que des fleurs.



Parlez d'amour sans frais pendant trois mois.

19⁹⁵\$ par mois Offrez le **Liberti^{MD}** de Bell Mobilité et votre amour pourra vous appeler à la maison **Liberti** **gratuitement**, chaque jour pendant **trois mois**, sans limite de temps*.

Vous pourrez aussi obtenir un an du même traitement, si vous réglez en un seul versement (339,95 \$, cellulaire et service de 18 mois compris). **Avec Liberti, le téléphone vous appartient**, vous épargnez les frais d'activation et d'accès au réseau. Les appels locaux vous sont offerts à 95 ¢ la minute. Favorisez la communication dans votre couple, donnez un **Liberti**.

Appels locaux **gratuits** le jour de la Saint-Valentin pour **tous les abonnés Liberti**.

Bell Mobilité

Enfin libre

1 800 43-Liberti



Plan Liberti de 18 mois seulement. Sous réserve de l'approbation de crédit. Taxes, frais d'interurbain, frais d'abonnés itinérants et options additionnelles en sus. L'appareil peut différer du modèle illustré. Disponible chez les agents participants jusqu'à épuisement des stocks. L'offre se termine le 14 février 1995 et ne peut être jumelée à aucune autre. *Appels locaux seulement.

**CENTRES DE
COMMUNICATION
PERSONNELLE**

Montréal
Cellcom Montréal
Tél.: (514) 739-7777

Cellular One
Tél.: (514) 385-0770

Centre du Téléphone
Mobile Montréal-Est
Tél.: (514) 729-2020

Montréal - centre-ville
Bell Mobilité La Cathédrale
Tél.: (514) 284-0284

St-Hubert
Centre du Téléphone
Mobile Rive-Sud
Tél.: (514) 926-2020

**CENTRES
CELLULAIRE PLUS**

Boucherville
National Expert
Tél.: (514) 949-1000

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
Tél.: (514) 684-6846

Drummondville
Rochefort Radio T.V. inc.
Tél.: (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél.: (514) 378-3618

Laval
Cellcom Laval
Tél.: (514) 629-7777

Centre du Téléphone
Mobile-Laval
Tél.: (514) 682-9366

Longueuil
Slimtel
Tél.: (514) 463-0565

Montréal
Centre du Téléphone Mobile
Tél.: (514) 274-9366

Locatel Itée
Tél.: (514) 735-3000

Montréal - centre-ville
Peel Mobilité inc.
Tél.: (514) 288-7335

Repentigny
Communication Idéale
Tél.: (514) 585-2847

Sherbrooke
Cellulaire Flamand inc.
Tél.: (819) 823-9994

St-Hubert
Radio Communication
Cellulaire
Tél.: (514) 676-9919

Trois-Rivières Ouest
Reynolds Radio inc.
Tél.: (819) 376-6849

Victoriaville
Communication
Victoriaville
Tél.: (819) 758-7471

Ville St-Laurent
La Boutique
Communication
Tél.: (514) 335-2355

CENTRE HI-FI

Dumoulin

FUTURE SHOP
ENTREPOS DE L'ÉLECTRONIQUE

JEAN COUTU

Radio Shack

SEARS

SPEC
ÉLECTRONIQUE
MON EXPERT-CONSEIL

STEREO
AUDIO-VIDEO

Le SuperClub
Vidéotron

LES ACTUALITÉS

Le BAPE met un bâillon sur les citoyens de Lachenaie

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), responsable de l'évaluation de l'agrandissement du site d'enfouissement BFI de Lachenaie, a imposé un bâillon controversé, jeudi soir, au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

quelle survient quelques semaines plus tard. Le Front commun avait annoncé que son porte-parole, J.-P. Barrette, avait environ 500 questions à poser. Il en aura tout au plus posé une cinquantaine avant l'imposition du bâillon. Le Front commun a protesté auprès du bureau du premier ministre, Jacques Parizeau, du ministre de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard, et du président du BAPE, Bertrand Trétreault.

50 bénévoles de venir poser, chacun, dix questions. La Commission nous aurait alors entendus jusqu'au bout. Mais parce que nous jouons franc-jeu, parce que nous préférons une approche plus efficace avec un porte-parole unique, parce que nous ne voulons pas nous contenter d'un examen et de questions superficielles, on nous pénalise en présupposant, 24 heures à l'avance, que tout est dit, que les citoyens savent tout ce qui est nécessaire à leur compréhension du projet. C'est une procédure indigne du BAPE et contraire à toutes les règles de l'éthique.

des citoyens qui doivent produire un rapport à une date déjà fixée. Du côté du promoteur, la société Usine de triage de Lachenaie, on se disait prêt à poursuivre l'exercice jusqu'au bout. Son procureur, Me Michel Yergeau, a expliqué hier que toute l'équipe du promoteur n'avait aucune objection à répondre à toutes les questions que le Front commun aurait pu lui adresser.

Front commun a quitté abruptement la salle, se sentant menacé dans son intégrité physique, a-t-il dit. M. Barrette, dont les questions avaient d'avance été jugées inutiles par la Commission, s'est retrouvé au cours d'une pause-café à côté d'une personne qui a déclaré relativement fort: «Il y en a qu'il faut que tu frappes pour qu'ils parlent; puis il y en a d'autres qu'il faut que tu frappes pour qu'ils arrêtent de parler!»

Des trappeurs cris traquent les millions de leurs dirigeants Ils les accusent d'avoir compromis leur mode de vie traditionnelle

KONRAD YAKABUSKI LE DEVOIR

Un groupe de trappeurs cris a intenté hier en Cour supérieure un recours collectif de «plusieurs millions» de dollars contre ses dirigeants, accusant ces derniers de négligence dans la construction d'une route qui a perturbé la vie des populations animales de la région et a ainsi compromis leur mode de vie traditionnelle.

bougamau et Némiscau. Ironie du sort, plusieurs des dirigeants de la CCC visés par cette action en justice — dont le grand chef du Grand Conseil cri, Matthew Coon-Come — se sont battus corps et âme contre Hydro-Québec et son projet de route entre le barrage LG-2 et l'éventuel complexe Grande-Baleine. Ils ont dit craindre le carnage environnemental qu'aurait entraîné une telle percée routière sur les populations animales de la région. En affaires, les dirigeants cris semblent se tenir à d'autres principes.

le trappeur cri qui a entrepris le recours collectif au nom de ses pairs. M. Jolly, qui a mené une lutte acharnée contre cette route de 214 kilomètres depuis que la CCC a proposé, en 1988, ce projet «clé en mains» de 74 millions \$, a livré hier un témoignage percutant du traitement qu'il a subi de la part de M. Coon-Come et d'autres leaders cris. Frappé d'ostracisme par ces derniers, il n'avait d'autre solution que de se tourner vers «la justice de l'homme blanc», a constaté M. Jolly lors d'une conférence de presse à Montréal.

machinerie lourde, «ont changé notre vie, ont fait peur aux animaux» s'est lamenté M. Jolly, visiblement ému. «J'ai souvent versé des larmes pour ma vie, mes enfants, la terre et les animaux, a-t-il fait valoir. Je le sens. La terre gémait, les animaux gémissent». Tout en déplorant le comportement des leaders cris, M. Jolly a salué celui d'Hydro-Québec, qui a au moins compensé les trappeurs cris pour la construction des lignes de transport de l'énergie sur leurs lots de trappe.

peurs) de protéger et de préserver leurs droits» en vertu de la Convention de la Baie James. Le gouvernement fédéral, qui a subventionné la construction de la route au titre de 25 millions \$, se voit accusé d'avoir négligé son «obligation de fiduciaire» envers les Cris en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982. La CCC est l'une des nombreuses sociétés crées mises sur pied avec les 300 millions \$ versés en vertu de la Convention de la Baie James de 1975 en échange de l'extinction des droits des Cris sur leurs territoires ancestraux de la région. Ni M. Coon-Come ni le président de la CCC, Steven Bearskin, n'ont répondu à nos appels hier. L'avocat de la CCC, Jean-Pierre Dépelteau, a refusé de commenter ce dossier.

Dr. Robert Prescott & Associés (Omnipraticiens) LIPOSUCCION (Anesthésie locale) GREFFES DE CHEVEUX COLLAGENE INJECTIONS DE GRAS VARICES-OBESITÉ

PROBLÈME DE POIDS? CLINIQUE CHABOT weight loss center contrôle du poids NOUVELLE APPROCHE 1832, Sherbrooke Ouest Montréal, Qc H3H 1E4 (514) 989-1948 APPROCHE PERSONNALISÉE (1^{RE} VISITE GRATUITE)

DENTISTE DENTUROLOGISTE SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE) SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT Dr Michel Lefort, D.M.D. Guylaine Brouillette, D.D. 1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4 tél.: 939-2600

AVIS PUBLICS TÉL.: 985-3344 FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, NO: 700-05-000340-947, COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, Partie demanderesse, VS: ENTREPRISES JK STOCKWELL INC. Partie défenderesse, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus au

16951, RUE VICTOR, à ST-JANVIER le 8 février 1995, à 12h00 de l'après-midi, savoir: 1 Camion GMC Route Sierra GT Identifier Les Jardins Eau-Soleil, LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur, DONNÉ à St-Jérôme, ce 23 janvier 1995, ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél: (514) 436-8282, Fax: (514) 436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-27-09093-939, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse, VS: ANGELO CALABRICE, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE

donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus au 95-32E AVENUE, à STE-MARTE SUR LE LAC, le 3 février 1995, à 10h00 de l'avant-midi, savoir: 1 Lave-vaisselle; 1 table; 1 table de salon; 1 table de salon; 1 camion Ford Econoline, LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier

enchérisseur, DONNÉ à St-Jérôme, ce 23 janvier 1995, ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél: (514) 436-8282, Fax: (514) 436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE D'ANJOU, NO: R-94-00842, VILLE D'ANJOU, Partie demanderesse, vs: JACQUES VALLEE, Partie défenderesse, Le 9 février 1995 à 10h00, au 534, DU POITOU, LACHENAIE, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: JACQUES VALLEE, saisis en cette cause, consistant en: 1 Oldsmobile Cutlass 1990; 1 télévision couleur

Hitchi: 1 vidéo cassette JVC; 1 sofa et caoutchouc en cuir gris; 1 système de son Samsung. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LEDOUX, Huisier du district de Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

Changeement de nom d'une personne majeure Prenez avis que MANIMARAN DANABALASINGAM domicilié à 680, rue Ball, app. 16, Montréal (Québec) H3N 1J3 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de TONY DANA. MANIMARAN DANABALASINGAM Montréal, le 17 janvier 1995.

La suite des avis se trouve en page B 8

VENTES PAR SHÉRIF AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives.

«Ce terrain situé au nord-est de la rue Sanguinet et au sud-est de la rue Sherbrooke peut être décrit comme suit: 1- Une partie du lot UN de la subdivision du lot originaire SEPT CENT QUARANTE-SIX A (746A-1) Pie de la cadastre de la cité de Montréal quartier Saint-Louis; de figure irrégulière; Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 746A-1, vers le sud-est par le lot 746A-2, vers le sud-ouest par la rue Sanguinet montrée à l'originaire et vers le nord-ouest par le lot 746H;

fiat certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le HUITIÈME (8e) jour de MARS 1995 à ONZE (11) heures.

et dépendances, portant les numéros 5136 et 5144 est, de la rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, province de Québec H1V 2B3; Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée sous le numéro 595338.

LAISSE POPULAIRE LA PLAINE, corporation régée par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant une succursale au 647 rue Chartrand, La Plaine, Québec; partie demanderesse contre LES IMMEUBLES M.C.R.P. DEMERS & FRÈRES, corporation légalement constituée ayant son siège social au 5136 Notre-Dame est, Montréal et; partie défenderesse et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTRÉAL, mis en cause.

La mise à prix est fixée à 113 875 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Conformément à un jugement rendu le 16 mai 1989 par l'honorable JUGE IVAN BISAILLON, ordonnant la licitation. LES HÉRITIERS DE LA SUCCESSION DE FEU JOEL H. SALOMON ET AL.; partie demanderesse contre LA SUCCESSION DE FEU JAMES SALOMON; partie défenderesse et LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTRÉAL, mis en cause.

DEUXIÈME IMMEUBLE: «Une autre partie du lot originaire numéro TROIS CENT QUARANTE-SIX (Pie 346) aux-dits plan et livre de renvoi officiels, mesurant approximativement vingt-et-un pieds et six pouces (21'6") sur la moitié du total de la profondeur du lot 346 mesuré entre le boulevard St-Laurent et la rue St-Dominique (approximativement soixante-dix pieds) et borné sur le devant par le boulevard St-Laurent, à l'arrière par l'autre moitié de ladite profondeur, au sud-ouest par une partie du lot 346 et au sud-est par une partie du lot 346 dudit plan et livre de renvoi.

MONTRÉAL Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - district de Montréal No: 500-05-009138-924 500-18-000168-949

DEUXIÈME IMMEUBLE: La demi indivise appartenant à M. MICHEL PETRONZIO. «La demi indivise d'un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est, Quartier de Rivière-des-Prairies, en la ville de Montréal, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro CENT VINGT-HUIT (Pie 128) du cadastre officiel de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, circonscription foncière de Montréal; ladite partie de figure trapézoïdale, bornée en front vers le sud-est par le boulevard Gouin (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest et le nord-est par d'autres parties dudit lot originaire 128 et vers le nord-ouest par la Rivière-des-Prairies, mesurant 36 pieds de largeur par des profondeurs de 168,86 pieds dans sa ligne nord-est et 170,5 pieds dans sa ligne sud-ouest, contenant une superficie de 6,123 pieds carrés mesurés anglaisés et plus ou moins.

public légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires en son hôtel de ville, au 275 rue Notre-Dame est, ville et district de Montréal; partie demanderesse contre LOUISE MÉTIVIER-LÉTOURNEAU, résidant et domiciliée au 76, rue Camille ouest, St-Bruno, district de Longueuil; partie déférée et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTRÉAL, mis en cause.

«Ce terrain situé au nord-est de la rue Sanguinet et au sud-est de la rue Sherbrooke peut être décrit comme suit: 1- Une partie du lot UN de la subdivision du lot originaire SEPT CENT QUARANTE-SIX A (746A-1) Pie de la cadastre de la cité de Montréal quartier Saint-Louis; de figure irrégulière; Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 746A-1, vers le sud-est par le lot 746A-2, vers le sud-ouest par la rue Sanguinet montrée à l'originaire et vers le nord-ouest par le lot 746H;

regie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant une succursale au 647 rue Chartrand, La Plaine, Québec; partie demanderesse contre LES IMMEUBLES M.C.R.P. DEMERS & FRÈRES, corporation légalement constituée ayant son siège social au 5136 Notre-Dame est, Montréal et; partie défenderesse et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTRÉAL, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro HUIT (8-Pie 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire); Mesurant certains-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6") dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52") dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1") sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5") et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (108.8") consécutivement dans sa ligne nord-ouest;

«Un immeuble connu et désigné comme étant la Partie sud-est de la Partie nord-est du lot originaire TROIS CENT QUARANTE-SIX (Pie 346) de la Pie lot 346) du plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de St-Jean-Baptiste, mesurant dix-sept pieds et dix pouces (17.10") de largeur par soixante-dix-sept pieds (77") de profondeur et borné sur le devant par la rue St-Dominique, à l'arrière par une partie du lot TROIS CENT QUARANTE-SIX (Pie 346), au nord-ouest par un passage de sept pieds (7") de largeur conduisant à la rue St-Dominique et au sud-est par le lot TROIS CENT QUARANTE-QUATRE (344)

«Ce terrain situé au nord-est de la rue Sanguinet et au sud-est de la rue Sherbrooke peut être décrit comme suit: 1- Une partie du lot UN de la subdivision du lot originaire SEPT CENT QUARANTE-SIX A (746A-1) Pie de la cadastre de la cité de Montréal quartier Saint-Louis; de figure irrégulière; Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 746A-1, vers le sud-est par le lot 746A-2, vers le sud-ouest par la rue Sanguinet montrée à l'originaire et vers le nord-ouest par le lot 746H;

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro HUIT (8-Pie 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire); Mesurant certains-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6") dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52") dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1") sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5") et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (108.8") consécutivement dans sa ligne nord-ouest;

demanderesse contre ROBERT GIRARD, 208, Pinkerton, Rosemère, Québec et al; partie défenderesse et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTRÉAL, mis en cause. PREMIER IMMEUBLE: «La demi indivise appartenant à M. MICHEL PETRONZIO: 1) La demi indivise de l'immeuble sis sur le boulevard Gouin est, à Montréal, connue et désignée comme étant: a) Le lot VINGT-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (97-28) du cadastre officiel de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, circonscription foncière de Montréal; b) De la partie nord-est du lot VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (97-Pie N.E. 29) du cadastre officiel de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, circonscription foncière de Montréal; mesurant 6.10 mètres de largeur par une profondeur de 38.89 mètres vers le nord-est et 38.47 mètres vers le sud-ouest et bornée au nord-est par le lot 97-28, au sud-est par le lot 97-30, au sud-ouest par le lot 97-29-1 et au nord-ouest par le boulevard Gouin; Avec toutes les bâtisses dessus construites et notamment, une maison portant le numéro 9350, dudit boulevard Gouin est, à Montréal, province de Québec H1E 1C9- L'immeuble servant de résidence familiale. La mise à prix est fixée à 35 375 \$ soit 50% de l'évaluation municipale de la moitié indivise de

Le coin sud-est de ladite partie de lot est située à une distance de 36.59 pieds de la ligne séparatrice des lots 127 et 128 aux-dits plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, cette distance étant calculée le long du boulevard Gouin. Avec bâtisse dessus et érigée et portant le numéro civique 8485 dudit boulevard Gouin est, à Montréal, province de Québec, H1E 2P6.» La mise à prix est fixée à 12 525 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble de la moitié indivise portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Mesurant six mètres et soixante-cinq centièmes (6.65m) vers le nord-est, vingt-six mètres et douze centièmes (26.12m) vers le sud-est, sept mètres et un centième (7.01m) vers le sud-ouest et vingt-six mètres et vingt-cinq centièmes (26.25m) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent soixante-dix-huit mètres carrés et huit dixièmes (178.8m2). Les unités utilisées sont celles du système international (SI). Le bâtiment portant les numéros civiques 2083-2085, rue Sanguinet, Montréal, province de Québec, H2X 3G6. La mise à prix est fixée à 16 075 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modi-

fiat certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le HUITIÈME (8e) jour de MARS 1995 à ONZE (11) heures.

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro HUIT (8-Pie 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire); Mesurant certains-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6") dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52") dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1") sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5") et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (108.8") consécutivement dans sa ligne nord-ouest;

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro HUIT (8-Pie 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire); Mesurant certains-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6") dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52") dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1") sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5") et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (108.8") consécutivement dans sa ligne nord-ouest;

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro HUIT (8-Pie 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire); Mesurant certains-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6") dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52") dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1") sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5") et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (108.8") consécutivement dans sa ligne nord-ouest;

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro HUIT (8-Pie 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire); Mesurant certains-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6") dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52") dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1") sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5") et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (108.8") consécutivement dans sa ligne nord-ouest;

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro HUIT (8-Pie 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire); Mesurant certains-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6") dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52") dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1") sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5") et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (108.8") consécutivement dans sa ligne nord-ouest;

• LES ACTUALITÉS •

Trois jours après son ouverture

Le procès d'O. J. Simpson est suspendu

L'accusation réclame un report d'un mois en protestant violemment contre le comportement de la défense

Los Angeles (AFP) — Trois jours après s'être ouvert à Los Angeles, le procès d'O. J. Simpson, l'ancien joueur-vedette de football américain inculpé de double meurtre, était déjà suspendu hier et l'accusation a demandé un report des débats d'un mois en protestant violemment contre le comportement des avocats de la défense.

En l'absence de retransmission télévisée des débats, les passionnés du procès pouvaient cependant se rabattre sur la lecture: un livre d'O. J. Simpson, dans lequel il s'affirme innocent des «horribles» meurtres, le 12 juin dernier, de son ex-épouse Nicole Brown Simpson et d'un de ses amis, Ronald Goldman, était mis en vente hier.

A l'origine de la suspension des débats figure la mention mercredi par Johnnie Cochran, l'un des défenseurs d'O. J. Simpson, de plusieurs témoins à décharge dont les procureurs ignoraient l'existence.

Durant des échanges particulièrement acrimonieux jeudi, le procureur Marcia Clark, s'affirmant «scandalisée» par l'attitude «dégoûtante» de la défense, a accusé les avocats d'O. J. Simpson «d'inconduite» et de vouloir «manipuler cyniquement» le jury. «Moralement, il s'agit d'une violation du droit des jurés à la vérité», a-t-elle lancé.

La défense, pour qui cette polémique est «beaucoup de bruit pour rien», reconnaît avoir commis une erreur involontaire en ne communiquant pas au ministère public les noms de plusieurs témoins, comme la loi de Californie lui en fait l'obligation. Mais les avocats ajoutent que le véritable problème est que les procureurs «ne supportent pas la vérité», c'est-à-dire l'innocence d'O. J. Simpson.

Outre une suspension des débats durant un mois, temps que les procureurs estiment nécessaire pour pouvoir interroger les nouveaux témoins mis en avant par la défense, Marcia Clark a demandé que le juge donne comme instruction au jury de ne pas tenir compte de plusieurs passages de la plaidoirie liminaire de Johnnie Cochran. Le juge Lance Ito a indiqué qu'il pourrait annoncer sa décision dans le courant de la journée d'hier.

Pour compliquer encore les choses, William Hodgman, le procureur qui avait le premier protesté mercredi contre le comportement de la défense, a eu un malaise et a dû être hospitalisé. Il devrait cependant être rétabli la semaine prochaine.

500 000 exemplaires

Quant à O. J. Simpson, qui encaisse la détention à perpétuité, il a réaffirmé son innocence dans un livre intitulé *Ma réponse à vos lettres, vos messages, vos questions*, qui était aussi mis en vente hier en cassette enregistrée par l'ancien champion.

«Je veux affirmer sans équivoque

que je n'ai pas commis ces horribles crimes. J'aimais Nicole», déclare O. J. Simpson au début de son livre, tiré à 500 000 exemplaires et pour lequel, selon un chiffre non confirmé, il aurait touché un million de dollars.

Il affirme qu'il n'aurait pas hésité à risquer sa vie pour sauver celle de son ancienne épouse. «Comment quiconque peut-il dire que j'ai tué cette femme?», écrit O. J. Simpson. «Comment peut-on dire cela?

Ne comprennent-ils pas que je me serais mis sur la trajectoire d'une balle pour Nicole?»

L'ancien sportif semble un moment indiquer que la mort de Nicole Brown Simpson et Ronald Gold-

man pourrait être liée à la drogue, comme ses avocats l'ont suggéré à plusieurs reprises: «Je sais au fond de moi-même que la réponse à la question posée par les morts de Nicole et de M. Goldman se trouve

quelque part dans le monde qu'habitait Faye Resnick», écrit-il.

O. J. Simpson n'en dit pas plus mais Faye Resnick, une amie de Nicole Brown Simpson, a reconnu avoir un problème de drogue.

Vous nous avez transmis la flamme.



QUÉBEC 2002

La ville de Québec est officiellement

en lice avec 3 autres villes – Salt Lake City (États-Unis), Sion (Suisse) et Östersund (Suède) – pour être l'hôte des Jeux Olympiques d'hiver de 2002.

L'élection de la ville hôte des XIX^{es} Jeux Olympiques d'hiver

aura lieu le 16 juin 1995.

Plus que jamais, bravo Québec!



Le meilleur de nous-mêmes



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0111

La maîtrise des intangibles

Association culturelle
T.X. Renaud

CONFÉRENCES

MERCREDI, 25 JANVIER, 20H

«Retour sur la collection du docteur Barnes.»
par: Michel Brunette

MERCREDI, 1^{ER} FÉVRIER, 20H

«La Divine Comédie de Dante en musique.»
par: Claire Villeneuve

MERCREDI, 8 FÉVRIER, 20H

«Un malentendu nommé Molière.»
par: Daniel Turcotte

Auditorium
St-Albert-Le-Grand
2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine

Entrée à droite par l'Institut de la Pastorale

Métro: Université de Montréal ou autobus 129

Stationnement gratuit

Renseignements: 332-4126

— Billets —

public: 7 \$

abonnés: 4 \$

étudiants: 3 \$

LE DEVOIR

LE DEVOIR

POLITIQUE

L'Assemblée nationale rend hommage aux victimes d'Auschwitz

Québec (PC) — L'Assemblée nationale a rendu un hommage émouvant et s'est recueillie pendant une minute à la mémoire des victimes du camp de concentration d'Auschwitz (1,5 million de morts) dont on célébrait, hier, le 50^e anniversaire de libération.

Une motion a été présentée par le député libéral de Mont-Royal, John Ciaccia, qui a souligné les tristes événements et les horreurs reliés à cet endroit de la Pologne pendant la Deuxième Guerre mondiale.

«Auschwitz n'a pas commencé avec Auschwitz, a dit le député, il a commencé avec la montée de l'intolérance et de la discrimination. C'est l'esprit d'intolérance par rapport à quelqu'un qui a d'autres traditions que les nôtres, une autre culture, une autre manière de voir les choses. Tout ça a mené à la haine, à la discrimination, à la persécution d'une minorité pour finalement aboutir à la dégradation humaine et aux pires atrocités, à l'Holocauste.»

Le vice-premier ministre, Bernard Landry, a ajouté que «même avec le recul des années, il est toujours impossible de comprendre que des êtres humains aient pu imaginer et mettre à exécution un plan aussi diabolique pour exterminer leurs semblables».

Le ministre a dit que l'humanité aurait dû tirer dès lors une leçon définitive de l'abomination nazie. Pourtant, a-t-il ajouté, d'autres génocides, moins massifs mais tout aussi répugnants, ont été perpétrés depuis ce temps, que ce soit au Rwanda en 1994 ou au Cambodge il y a 20 ans.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a dit qu'il faut saisir cette occasion «pour se rappeler jusqu'à quel point peut se rendre la bêtise humaine, en sommant dans les pires atrocités, en sommant au plus creux de l'intolérance et de la brutalité de l'être humain».

Compressions budgétaires dans les hôpitaux

Les libéraux outrés par la baisse des soins aux malades

Finie la collation du soir: le ministre Rochon dit qu'il faudra apprendre à vivre avec certains réaménagements

Québec (PC) — Les compressions budgétaires dans le secteur de la santé amènent certains établissements à ne plus fournir la petite collation du soir aux malades hospitalisés, a dénoncé hier à l'Assemblée nationale le député Georges Farrah, des Îles-de-la-Madeleine.

M. Farrah a rendu publique la lettre qu'un patient de l'Hôtel-Dieu de Québec, atteint d'un cancer, a fait parvenir au premier ministre Jacques Parizeau pour protester contre ce traitement.

Pour le ministre de la Santé, Jean Rochon, il faudra apprendre à vivre avec certains réaménagements, comme par exemple l'obligation qui peut être faite à des malades capables de se déplacer d'aller prendre leurs repas à la cafétéria de l'établissement plutôt que d'avoir le service aux chambres.

«Dans des situations comme celle

que l'on traverse actuellement, c'est essentiel de protéger les services de santé. On peut être obligé de faire certains réaménagements et d'accepter certains efforts pour maintenir des services de santé de qualité», a expliqué le ministre de la Santé.

M. Rochon a été mis sur la sellette par l'opposition pour la deuxième journée consécutive à l'Assemblée nationale au sujet des compressions budgétaires prévues dans le domaine de la santé. Le député libéral de Robert-Baldwin, Pierre Marsan, a rappelé qu'après des compressions de 118 millions \$ dans les hôpitaux de la région de Québec, c'est maintenant une réduction de 420 millions \$ qui attend les établissements de la région de Montréal pour les trois prochaines années. «Ces coupures affecteront grandement la qualité des services donnés

aux malades», a dit M. Marsan qui, avant son élection en septembre dernier, était directeur général de l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal.

Le ministre Rochon a contre-attaqué sur deux fronts. D'une part, la mauvaise gestion des fonds publics des libéraux entre 1985 et 1994 est largement responsable des difficultés financières que l'on connaît dans le secteur de la santé, a fait valoir le ministre.

D'autre part, au lieu de procéder à des coupes aveugles comme l'avait fait le précédent gouvernement libéral, notamment en imposant des frais de 20 \$ pour les traitements de chimiothérapie, l'actuel gouvernement péquiste préfère procéder à une période de consultation de trois mois pour «trouver ensemble les moyens de gérer de façon responsable la situation financière sans toucher à la qualité des soins».

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA.
UNE COMBINAISON GAGNANTE!
Avec les taux minimums garantis pour trois ans, vous obtenez des taux concurrentiels et votre argent n'est jamais gelé. De plus, le taux de rendement peut être ajusté en fonction des conditions du marché. Vous n'obtiendrez jamais moins que ces taux minimums garantis.

Le taux est ajusté à la hausse

Un avantage de plus

Hausse de taux

7 1/2 % par année

À compter du 1^{er} février 1995, le taux d'intérêt de toutes les émissions d'Obligations d'épargne du Canada en cours (\$42 à \$49 inclusivement, émises de 1987 à 1994) est haussé à 7 1/2 % par année pour la période de trois mois se terminant le 30 avril 1995. Toutes les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées.

Taux minimums garantis

Vos obligations vont continuer d'offrir des taux minimums garantis de 5 3/4 % par année pour six mois commençant le 1^{er} mai 1995, 6 3/4 % pour l'année commençant le 1^{er} novembre 1995 et 7 1/2 % pour l'année commençant le 1^{er} novembre 1996. Rappelez-vous, le taux de rendement des Obligations d'épargne du Canada sera ajusté à la hausse si les conditions du marché le justifient. Mais vous n'obtiendrez jamais moins que ces taux minimums garantis.

Sûres et encaissables en tout temps

Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada. Il s'agit d'un placement sûr, qui ne perd jamais de valeur. De plus, les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps, votre argent n'est donc jamais gelé.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles dans toute institution financière autorisée.



Canada

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE
DU CANADA



PHOTO PC

LE VOILÀ maintenant rendu au Brésil, cinquième étape de sa tournée latino-américaine: le premier ministre Jean Charest est accueilli au palais Planalto, à Brasilia, par le président Fernando Henrique Cardoso.

L'ADQ talonne le PLQ chez les francophones

LE DEVOIR

Québec — Un sondage Léger et Léger publié dans les quotidiens Quebecor, hier, donne l'Action démocratique de Mario Dumont aussi populaire que le Parti libéral de Daniel Johnson dans l'électorat francophone.

Avant répartition des indécis, l'ADQ reçoit 18,6 % des voix des répondants francophones contre 17,6 % pour le PLQ. Le Parti québécois obtient un score similaire à celui des élections avec 46,6 %.

Dans l'ensemble, après répartition des indécis, l'ADQ obtient la faveur de 20 % des répondants, contre 32 % pour le Parti libéral et 45,9 % au Parti québécois. L'ADQ avait reçu 6,5 % des suffrages aux élections.

Le président de la firme de sondage, Jean-Marc Léger, dit que l'augmentation des appuis à l'ADQ pourrait n'être qu'un phénomène temporaire, qui s'explique surtout par le fait que le parti de M. Dumont a été courtisé plutôt que critiqué par ses adversaires.

Le chef de l'ADQ s'est félicité de ces résultats, au point même d'émettre un communiqué pour souligner la nouvelle. Il attribue ce bond dans la faveur populaire notamment à «la qualité et au réalisme de notre option constitutionnelle: une nouvelle union Québec-Canada».

M. Dumont lit dans ce sondage, qui donne 45 % d'appui à la souveraineté (55 % contre), qu'il y a «un peu moins du tiers des Québécois (ceux qui appuient le PLQ) qui ne veulent pas de changement». Selon lui, cela montre que si la question posée lors du référendum «rassemble les Québécois», il est possible d'obtenir une majorité claire. Il souhaite que le gouvernement du Parti québécois en prenne bonne note.

Il se désole, par ailleurs, de la «pauvreté lamentable» de la contribution du Parti libéral au débat, qui consiste à présenter «un sondage» dont les résultats ont été rendus publics mercredi. «Les partis politiques, on est là pour faire des propositions, soumettre des options politiques. Le sens des mots est toujours à la base des discussions. Mais ce qu'il faut, c'est débattre des solutions. Et c'est là-dessus que le Parti libéral est complètement à côté des rails. La vraie question est de savoir ce qu'ils vont amener dans le débat.»

l'élection partielle de Saint-Henri-Westmount

Jean Charest braque toutes ses armes sur Lucienne Robillard

Le candidat conservateur Jay Gould joue contre ses rivaux «parachutés» la carte de ses racines westmountaises

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

À la différence de Brome-Missisquoi, il n'y a qu'une adversaire à battre dans Saint-Henri-Westmount. Jean Charest le sait bien et le chef conservateur ne lésine pas en braquant toutes ses armes sur les libéraux et leur candidate-vedette, Lucienne Robillard.

De la réforme Axworthy au budget «matraque» de Paul Martin, en passant par «l'arrogance» des libéraux qui limogent le député dument élu afin de libérer un siège «sûr» pour Mme Robillard, Jean Charest énumère autant de raisons d'appuyer son candidat en vue de l'élection complémentaire du 13 février prochain.

«Les électeurs de Saint-Henri-Westmount ont non seulement la chance mais aussi le devoir de parler au nom de tous les Canadiens en envoyant un message aux libéraux», a tonné mardi soir M. Charest lors du lancement de la campagne du candidat progressiste-conservateur, Jay Gould.

À l'instar de son jeune chef, ce dernier provient d'une famille biculturelle (sa mère est franco-ontarienne) et est, malgré ses 32 ans, un vétéran de la scène politique. Militant à l'âge jeunesse du PC lors du raz de marée de Brian Mulroney, M. Gould s'est retrouvé en 1990 dans les coulisses du pouvoir comme adjoint au bureau du premier ministre. Le règne Mulroney terminée, il a regagné Montréal en 1993 et est devenu conseiller en relations gouvernementales chez Gervais Gagnon et associés. Bien qu'il n'ait pas le visage facile comme son chef, il lorgne depuis longtemps la tribune du député. C'est, il vient de prendre un congé sans solde afin de se plonger à temps plein dans l'arène électorale.

Fils du comté, M. Gould profite du «parachutage» de ses adversaires afin de mettre en relief ses racines westmountaises. Seul candidat parmi les quatre principaux en lice à habiter la circonscription, M. Gould fait savoir qu'il n'a d'autre objectif que de s'occuper des électeurs de Saint-Henri-Westmount.

Sentiment sur lequel M. Charest renchérit en rappelant que Mme Robillard, recrutée afin de loter le PLQ

d'une voix fédéraliste dans le Québec rural, aurait certes tout un défi en propageant son message «sur toutes les fermes de Saint-Henri-Westmount».

Les conservateurs font campagne sur trois principaux fronts dans Saint-Henri-Westmount. D'abord, ils courtisent l'important vote étudiant de la circonscription, qui abrite les universités McGill et Concordia, en invitant les universitaires à faire part de leur opposition à la réforme Axworthy. Selon les propositions mises en avant par Ottawa, le fédéral mettrait fin aux paiements en espèces de quelque 2,7 milliards \$ aux provinces afin de redistribuer cette somme en un programme plus costaud de prêts et bourses. Il n'empêche qu'une action ferait augmenter de façon faramineuse les frais de scolarité.

«Les libéraux retireraient au système d'éducation postsecondaire canadien l'une de ses caractéristiques uniques: son accessibilité. Cette élection partielle devrait être une première occasion pour la prochaine génération de donner son avis sur la réforme Axworthy», a martelé M. Charest en faisant remarquer que le Canada est l'un des seuls pays au monde à fermer des universités, avec la fermeture des collèges militaires de Saint-Jean et Victoria.

MM. Charest et Gould ont déjà fait le tour du campus de McGill, où le tiers des étudiants rencontrés se disaient inquiets face à la réforme Axworthy; d'autres événements universitaires sont d'ailleurs prévus.

Le deuxième cheval de bataille des conservateurs est le budget tant attendu du ministre des Finances, Paul Martin. Selon Jean Charest, la meilleure façon de fait savoir à M. Martin son opposition à une hausse d'impôts, c'est en votant conservateur.

Finalement, les conservateurs entendent souligner l'hypocrisie du gouvernement qui, d'une part, prépare des compressions draconniennes mais, d'autre part, «gaspille» 750 000 \$ en déclenchant des élections complémentaires qui ne devraient pas avoir lieu.



Jay Gould

• POLITIQUE •

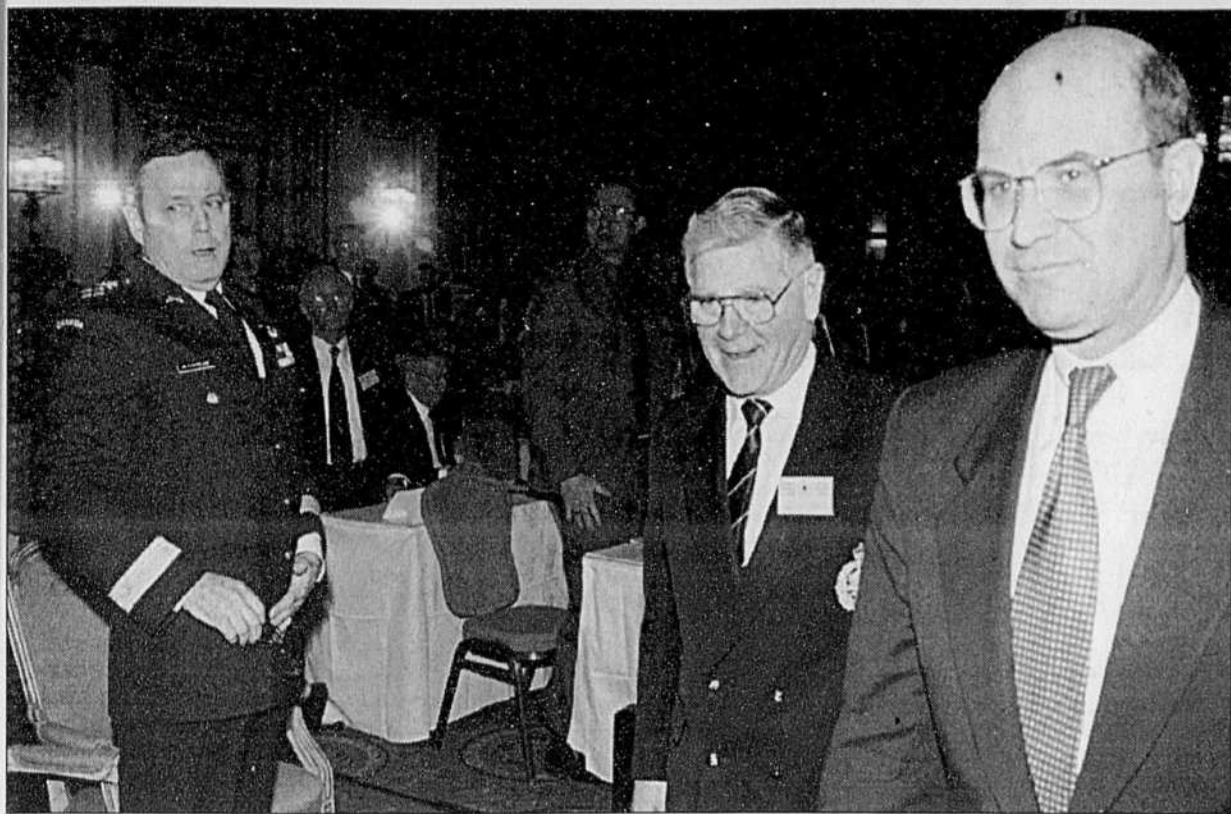


PHOTO PC

Le ministre de la Défense, David Collenette (à droite), passe devant le chef d'état-major des Forces armées canadiennes, John de Chastelain, tout à gauche. La controverse ayant entouré le Régiment aéroporté est maintenant « chose du passé », a dit le ministre.

Démantèlement du Régiment aéroporté de Petawawa

Collenette appuie de Chastelain, mais c'est Chrétien qui tranchera

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

S'il n'en tient qu'au ministre de la Défense, David Collenette, le chef d'état-major des Forces armées canadiennes John de Chastelain restera en poste. Mais, justement, il n'en tient pas qu'à lui.

« J'appuie totalement le général de Chastelain. Il n'y a aucun doute là-dessus », a déclaré hier M. Collenette, qui devait toutefois ajouter que « le chef d'état-major est nommé par le premier ministre » et laisser ainsi entendre que la décision finale relèvera de Jean Chrétien, qui rentrera lundi d'un voyage d'une douzaine de jours en Amérique latine.

Grand patron de l'armée, le général de Chastelain a vu son autorité ébranlée lundi dernier, jour où le gouvernement fédéral a ignoré sa recommandation et ordonné le démantèlement du Régiment aéroporté de Petawawa à la suite de la diffusion de deux bandes vidéo montrant des actes disgracieux de la part de soldats de cette unité.

Dans un discours prononcé hier devant des militaires actuels et anciens, M. Collenette s'est abstenu de toute allusion à la question du leadership dans l'armée et à la suppression du Régiment, expliquant plus tard aux journalistes qu'il considérait l'affaire comme étant « chose du passé » et qu'« on doit maintenant aller de l'avant et construire ».

Le ministre a par ailleurs refusé de commenter un sondage du réseau CTV selon lequel une minorité (32 %) de Canadiens sont d'accord avec sa décision. « Nous croyons qu'ils l'appuieront lorsqu'ils comprendront le contexte dans lequel elle a été prise », a-t-il dit.

De son côté, le général de Chastelain, s'adressant au même auditoire, a évoqué des problèmes « de moral et de leadership » au sein des Forces armées, mais il les a surtout reliés aux compressions budgétaires faites au ministère de la Défense.

« Bien sûr, le moral a été affecté » par le vidéo montrant la fameuse séance d'initiation du Régiment aéroporté, mais là où le bât blesse, « c'est qu'à travers le Canada les

militaires craignent pour leur emploi, pour leur futur, pour leurs enfants. C'est naturel. Et c'est à nous de faire ce qu'on peut », a dit le général lors d'un point de presse.

Quant au leadership, M. de Chastelain a noté qu'il était « évident qu'il y a un problème » du seul fait qu'on ait « permis à ces événements de se produire ». « Mais je ne veux pas dire que c'est généralisé dans les Forces. Grosso modo, le leadership est excellent. »

Le chef d'état-major n'a toutefois pas cherché à s'absoudre lui-même. « Mon leadership est en cause. Je l'ai déjà dit: comme chef, une partie de ma job est d'être responsable de tout ce qui arrive dans les Forces. Responsable, pas nécessairement coupable. S'il y a culpabilité, ça va être défini par l'enquête qui aura lieu sur les événements de 1992 (en Somalie et à Petawawa). »

« Il y a d'autres responsables, mais je suis le plus haut, et donc le plus responsable. Ça ne veut pas dire que les enquêtes ne mettront pas le blâme aux endroits où c'est nécessaire. Mais pour l'instant, c'est moi », a-t-il dit.

De là à démissionner, notamment parce qu'il n'a pas su convaincre le gouvernement de maintenir le Régiment aéroporté? M. de Chastelain récuse cette thèse, de même que celle qui veut que le ministre Collenette et lui ne soient pas sur la même longueur d'onde. Il parle même d'un « traitement équitable » dans le cas du Régiment.

« Les gens accordent beaucoup d'importance au fait que, lorsque vous formulez des recommandations et qu'elles sont rejetées, vous devriez démissionner », mais si c'était le cas, « vous n'auriez pas un bon leadership militaire, ni une bonne fonction publique », a-t-il dit.

Le général de Chastelain, qui a déjà expliqué que son maintien en fonction était une question entre lui et Jean Chrétien, a précisé que « la situation sera résolue au cours des prochains jours ».

Par ailleurs, le ministre Collenette a fait savoir hier que des membres du Régiment aéroporté s'étant illustrés en Somalie allaient recevoir toute la reconnaissance due pour leurs efforts, « malgré les incidents » qui ont entaché la mission de paix.

Parizeau réévalue les responsabilités de Dionne-Marsolais

Le passage de la ministre à la Culture ne sera qu'intérimaire

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre de la Culture et des Communications, Rita Dionne-Marsolais, qui s'est mis à dos une bonne partie du milieu culturel québécois au cours des dernières semaines, n'est titulaire de ce ministère que par intérim.

Au cours des prochaines semaines, son rôle au conseil des ministres doit être réévalué, a-t-on appris hier auprès du conseiller principal du premier ministre, Jacques Parizeau, sans que cela ne signifie qu'elle sera dessaisie de cette responsabilité.

Lorsque Mme Dionne-Marsolais a été nommée, le 25 novembre, pour prendre la relève au pied levé de Marie Malavoy, il était convenu de revoir cette nomination après les Fêtes, à expliquer ce conseiller. Ce qui sera fait.

En entrevue, le 17 janvier, Mme Dionne-Marsolais affirmait pourtant être « là pour rester ».

Dans le communiqué de presse annonçant sa nomination, le 25 novembre, aucune allusion au caractère temporaire de cette charge n'est mentionnée. Le premier ministre y annonce que Mme Dionne-Marsolais « devient ministre de la Culture, des Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française ».

Le communiqué ajoute qu'elle conserve « pour le moment » la responsabilité du ministère du Tourisme, dont elle avait la charge depuis le 29 septembre. Le communiqué laisse donc croire que sa responsabilité à la Culture est ferme, et que c'est sa responsabilité au Tourisme qui est temporaire.

Depuis sa prise en charge du ministère de la Culture, Mme Dionne-Marsolais a semé la controverse dans le secteur culturel, un secteur où se recrutent des souverainistes dont le gouvernement cherche à obtenir l'appui en cette année référendaire plutôt que de provoquer leur insatisfaction.

Au cours des derniers jours, Mme Dionne-Marsolais a soulevé l'ire des milieux culturels sur trois fronts: dans un entretien avec des journalistes, le 17 janvier, elle annonce son intention de remettre en cause le fonctionnement du Conseil des arts et des lettres (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Elle voit des problèmes d'éthique et des risques de conflit d'intérêt au CALQ, parce que les personnes qui accordent les subventions, sont issues elles-mêmes du milieu culturel. Cette sortie met en furie les artistes et provoque la démis-

sion du président de l'Institut québécois du cinéma, le producteur du *Déclin de l'empire américain* et de *Jésus de Montréal*, Roger Frappier, qui voit dans l'attitude de Mme Dionne-Marsolais « la condescendance des gens qui débarquent dans notre milieu avec tous les préjugés que l'on peut nourrir envers les artistes ». Le milieu culturel a rappelé à la ministre que le CALQ est une partie intégrante de la politique culturelle adoptée par le gouvernement précédent et appuyée à l'unanimité dans le milieu;

Le vendredi 20 janvier, le gouvernement annonce la nomination de Raymond Brasseur à la présidence de Radio-Québec. M. Brasseur est un ancien gestionnaire de TVA qui a participé à des activités de financement politique de Mme Dionne-Marsolais. Il remplace Françoise Bertrand qui a démissionné. La nomination est accueillie de nouveau par un tel tollé que M. Brasseur, à qui on reprochait d'être totalement étranger au monde de la programmation et des contenus, a démissionné hier, à peine une semaine après son entrée en fonction;

enfin, la ministre a subi les foudres du milieu culturel en écartant du comité consultatif sur l'autoroute électronique les membres provenant de ce milieu au profit des industriels et en les confinant à un comité sectoriel qui donnera son avis au comité principal, sorte de comité-ghetto dont elle devait annoncer prochainement la formation.

La ministre était à Paris, hier. Elle accompagnait M. Parizeau dans sa visite officielle en France.

La souveraineté n'effraie pas le patronat français

Le Hir accuse Ghislain Dufour de déformer la réalité

Québec (PC) — Dans une lettre qu'il a fait parvenir au président du Conseil national du patronat français, Jean Gandois, son homologue québécois, Ghislain Dufour, du Conseil du patronat québécois (CPQ), a présenté « une vision bien partielle et très partisane des perspectives économiques qu'offrirait la souveraineté du Québec », estime le ministre de la Restructuration, Richard Le Hir.

Au cours d'une rencontre de presse, hier, le ministre a soutenu que M. Dufour n'a pas tout dit lorsqu'il a souligné à M. Gandois que les partenaires commerciaux d'un Québec souverain se laisseraient tirer l'oreille avant d'accorder leur confiance et de faire des affaires avec un État québécois indépendant.

Ce qui a choqué davantage M. Le Hir, c'est le fait que M. Dufour ait omis de parler de la question la plus importante dans le débat entre le Québec et le reste du pays, soit l'endettement du Canada.

« Les perspectives d'investissement au Canada, a-t-il affirmé, sont déjà largement hypothéquées par le lourd endettement du gouvernement fédéral et le rendement des investissements au Canada ne dépend plus que de l'équilibre de plus en plus instable entre un dollar déjà dangereusement proche de son cours historique le plus bas et des taux d'intérêt réels parmi les plus élevés au monde. »

M. Le Hir se demande pourquoi M. Dufour est si convaincu que les partenaires économiques commerciaux d'un Québec souverain ne souhaiteraient plus faire d'affaires avec le Québec alors que ces affaires leur sont si largement profitables. »

Les libéraux trouvent que l'Élysette coûte cher

Québec (PC) — Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, ne peut affirmer que la surveillance de la résidence du premier ministre Jacques Parizeau, rue des Braves, à Québec, coûterait un million de dollars aux contribuables, comme l'a dit, hier à l'Assemblée nationale, le député libéral de l'Acadie, Yvan Bordeleau, sur la foi d'articles de journaux.

En réponse à plusieurs questions du député, le ministre a dit qu'il préférerait vérifier les chiffres avant de se prononcer en précisant qu'il n'avait demandé aucune augmentation du budget voté pour la protection des personnalités politiques.

Par contre, cette procédure de surveillance par des gardes et un système d'alarme est tout à fait normale et existe depuis longtemps, a expliqué encore le ministre en invitant le député libéral à faire preuve de prudence quand il s'agit des mesures de sécurité d'une personnalité.

« Il y a des systèmes d'alarme qui ont été installés dans ma résidence quand j'ai été nommé ministre, a ajouté M. Ménard. J'ai compris qu'à chaque fois qu'un ministre est nommé, ces procédures existaient et que des systèmes d'alarme étaient installés. »

Le député Bordeleau a voulu faire confirmer la présence près de la résidence du premier ministre de deux policiers 24 heures par jour, sept jours par semaine et que les frais en sont assumés par les contribuables « contrairement à l'engagement du premier ministre qui avait dit que les contribuables ne paieraient pas ».

Le ministre a tenté une nouvelle fois de démontrer qu'un premier ministre en fonction a toujours fait l'objet d'une sécurité particulière « selon l'évaluation que font les services de sécurité (...) et ça n'a rien à voir avec la maison de la rue des Braves ». Donc, que deux personnes veillent 24 heures par jour à la résidence du premier ministre ne l'étonne pas.

PROBLEME DE DÉLINQUANCE DANS LA FAMILLE???

Vos enfants ont des problèmes avec la justice? Avec l'école? Suscitent des inquiétudes? Un frère, une soeur, un ami présentent des comportements inquiétants? Un employé ou un confrère a des problèmes?

Vous voulez en discuter, avec un professionnel, en toute confidentialité? Nous pouvons vous écouter, vous guider, vous référer, peut-être intervenir. Toujours avec discrétion.

Sur rendez-vous seulement

Bernard LeBel
Criminologue Téléphone: 486-6490

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice

AVIS

PROPOSITION DE RÉCOMPENSE, DÉCORATION OU DISTINCTION POUR ACTE DE CIVISME

Le gouvernement du Québec peut décider de rendre hommage à ceux et celles qui accomplissent des actes de civisme en accordant des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c. C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1994, dans des circonstances périlleuses (celles où une personne a mis sa vie en danger) ou difficiles (celles où une personne a accompli un acte de courage ou de dévouement exceptionnel sans nécessairement mettre sa vie en péril), peut proposer au Comité sur le civisme qu'une récompense, une décoration ou une distinction lui soit décernée.

La proposition doit contenir:

- le nom et l'adresse de la personne proposée;
- la date, l'heure, l'endroit, la description de l'acte de civisme et, s'il y a lieu, le nom des personnes en cause;
- le nom et l'adresse des témoins;
- dans les cas où la personne qui a accompli l'acte de civisme est décédée, le nom et l'adresse de son conjoint ou, en l'absence de ce dernier, du plus proche parent, ou si elle n'en avait pas du plus proche ami;
- le nom et l'adresse de la personne qui présente la demande (une personne ne peut se proposer elle-même).

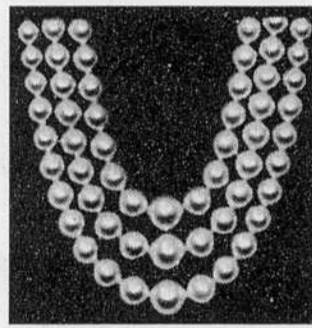
Pour que la personne soit admissible cette année, cette proposition doit être acheminée, au plus tard le 1^{er} avril 1995, à l'adresse suivante:

Secrétaire du Comité
sur le civisme
Ministère de la Justice
1200, Rte de l'Église, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Les formulaires « Hommage au civisme » sont disponibles dans les Palais de justice, Caisses populaires Desjardins et les bureaux de Communication Québec.



LE PLUS GRAND CHOIX AU CANADA



50% DE RÉDUCTION
sur tous nos colliers
de perles cultivées
à partir du prix ordinaire

Nous ne vendons pas uniquement des perles...
Nous les importons, nous les montons et nous
avons la plus vaste collection.
Seulement sur présentation de ce coupon
jusqu'au 28 février 1995

A qualité égale, nous avons toujours les meilleurs prix



le Parchemin
Joaillier • orfèvre

MEZZANINE MÉTRO BERRI

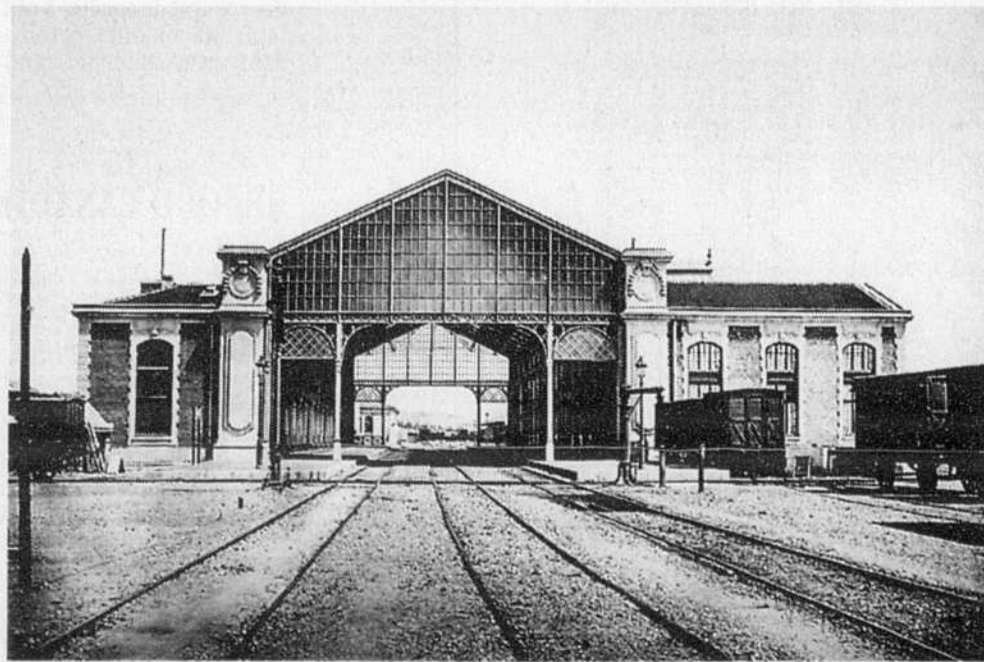
TÉL.: 845-5243

Également disponible chez les distributeurs autorisés de produits OR GEM INT'L.

CCA

Les photographies d'Édouard Baldus : Paysages et monuments de France

Du 25 janvier au 23 avril 1995



Édouard Baldus, Gare de Toulon, 1861 ou après. Épreuve argentique à l'albumine à partir d'un négatif verre au collodion humide, 27,5 x 43,2 cm. Collection CCA

Cette exposition a été organisée par le CCA, le Metropolitan Museum of Art de New York et la Réunion des musées nationaux (France). Les frais de transport aérien sont couverts en partie par Air France. Le CCA remercie le Consulat général de France de son appui à l'exposition.

Des visites commentées de l'exposition sont offertes. Renseignements : (514) 939-7026

Richard Henriquez et le Théâtre de la mémoire
Prolongée jusqu'au 23 avril 1995

Centre Canadien d'Architecture/Canadian Centre for Architecture
1920, rue Baile, Montréal, Québec, Canada H3H 2S6

LE DEVOIR

LES SPORTS

CONDITIONS DE SKI

INFO-SKI 514-790-7070

RÉGIONS

RÉGIONS	M	%	☀	☾	ENNEIGEMENT
LAURENTIDES					
Morin Heights	214	100	22	16	
St-Sauveur	213	100	28	23	
Avila	185	100	11	10	
Olympia	197	95	18	13	
Gabriel	200	100	10	8	
Habitant	167	100	10	10	
Chantelerc	183	95	21	17	
Christie	180	n/d			
Sauvage	168	100	9		
Avalanche	165	80	8		
Alta	178	n/d			
Vallée Bleue	115	85	13		
Mont Daniel	114	40	7		
40/80	100	100	5		
Mont-Tremblant	671	50	30		
Mont-Blanc	305	40	13		
Gray Rocks	184	70	15		
Labelle	165	n/d			
Belle Neige	157	100	14		

MAURICIE-BOIS FRANCS					
Bois Francs	185	F			
Vallée du Parc	168	95	14	10	
La Tuque	148	100	10	6	
Carmel	106	100	12	12	
Val Mauricie	100	F			

ABITIBI TÉMISCAMINGUE					
Vidéo	107	65	7	4	
Kanasuta	147	100	10	10	

BAS ST-LAURENT					
Comi	306	100	20		
St-Mathieu	191	100	12		
Biencourt	152	100	11		
Côte des Chats	134	n/d			
Citadelle	191	n/d			
Val Neigette	169	90	14	10	

ESTRIE					
Orford	540	42	16		
Owl's Head	540	20	5		
Sutton	460	35	9		
Bromont	400	40	6	5	
Glen	350	F			
Adstock	335	56	9		
Shefford	305	F			
Mont Joye	192	40	7	7	
Bellevue	80	F			

MONTÉRÉGIE					
St-Bruno	125	100	14	13	
Rigaud	120	65	5	3	

LANAUDIÈRE					
Val St-Côme	300	100	21	5	
Trinité	130	n/d			
Pontbriant	137	70	7	3	
Montcalm	139	85	17		
Garceau	305	90	14		

QUÉBEC					
Mont Ste-Anne	625	80	39	14	
Stoneham	420	100	25	16	
Le Relais	204	100	25	25	
St-Castin	175	100	14	11	
Castor	230	F			

GASPÉSIE					
Pin Rouge	450	100	13		
Bechevoise	235	100	13	4	
Val d'Irène	274	100	14		
Castor	85	100	13		
Cap Chat	200	n/d			
Miller	241	n/d			

CHAUDIÈRE-APPALACHES					
Massif du Sud	400	95	13		
Grande Coulée	353	25	7		
Crapaudière	290	100	12	4	
Mont Original	296	25	6		
Ski-Beauce	91	F			

MANICOUAGAN					
Tibasse	125	n/d			
Mont Gallix	185	85	18	F	

MONTREAL					
Des Hirondelles	13	n/d			
Ignace Bourget	13	n/d			
Cabrini	13	n/d			
Mont-Royal	13	n/d			

OUTAOUAIS					
Ste-Marie	381	70	12		
Camp Fortune	205	75	12	11	
Vorlage	138	75	9	7	
Cascades	60	60	7	7	
Lac de l'Argile	128	n/d			

SAGUENAY					
Mont Édouard	140	100	21		
Le Valinouët	360	75	17		
Lac Vert	240	100	17	5	
Mont Bélu	175	70	7	2	
Mont Fortin	95	75	8	8	

CHARLEVOIX					
Le Massif de la petite					
Rivière St-François	770	93	17		
Mont Grand Fonds	335	100	14		

ÉTATS UNIS					
Jay Peak	1097	33	20		
Bolton Valley	338		25		
Smuggler's Notch	796	n/d			
Sugarloaf	853		46		
Sunday River	612	78	80		
Balsams/Wilderness	305		4		

QUEST CANADIEN					
Whistler	2170	95	95		
Blackcomb	2284	95	95		
Banff	2637	100	50		
Big White	2319	n/d			

EUROPE					
Trois Vallées	1750	100	76		
Val D'Isère	1450	100	128		
Chamonix*	2807	100	160km		

* remontées mécaniques

DANS UN JARDIN
 LES SENS ET LES SOINS
 1-800-363-3663

Le spectre de Broadway Joe...

Depuis trop d'années, le Super Bowl tourne au massacre avant même le signal de la mi-temps. Cette année encore, San Francisco est donné favori par près de trois touchés pour vaincre San Diego. Régal des parieurs? Dégoût des amateurs? L'occasion est cependant bonne, en ce dernier dimanche de janvier, de se demander si le miracle d'il y a 25 ans ne se répètera pas à nouveau sur nos écrans?

ROBERT SALETTI
COLLABORATION SPÉCIALE

Les 49^{es} de San Francisco ont donc été établis favoris par plus de 19 points pour battre les Chargers de San Diego lors du 29^e Super Bowl. C'est la marge la plus élevée depuis que, il y a un quart de siècle, Joe Namath garantissait une victoire des Jets de New York contre les Colts de Baltimore. L'après-midi du 12 janvier 1969, à Miami, Broadway Joe tenait promesse: 16-7, Jets.

Stan Humphries, le quart des Chargers, n'a encore rien prêté, même si le match de demain a également lieu à Miami. Sagesse tranquille ou manque de leadership?

Auteurs d'une fiche de 13-1 en saison régulière, avec 402 points marqués contre seulement 144 alloués, vainqueurs 34-0 du Cleveland en finale de la Conférence nationale, les Colts ne devaient pas perdre, en 1969. Ils représentaient l'establishment de la NFL. Mais la Conférence américaine (encore appelée AFL en 1968, du nom de la ligue qui avait forcé la puissante NFL à accepter une fusion deux ans auparavant) était largement sous-estimée. Sur le deuxième jeu du match,

ch, contre l'avis de son instructeur Weeb Ewbank, qui ne croyait pas que les Jets pouvaient courir hors l'aile contre les Colts, appela une course... hors l'aile. Matt Snell — qui devait accumuler 121 verges en 30 courses — galopa dix verges avant d'être plaqué par le demi de sûreté Rick Volk, resté au sol, assommé par l'impact. Le ton était donné.

Les Jets prirent les devants 7-0 sur une course du même Snell au deuxième quart, pendant que Earl Morrall, des Colts, vit deux de ses passes, touchés potentiels, être interceptées. Les Jets ajoutèrent trois placements en deuxième demie et ne furent jamais plus inquiétés. Namath fut nommé le joueur par excellence même s'il n'amassa que 200 verges de gains par la voie des airs (sans touché mais sans interception).

Un quart de siècle est passé, la Conférence nationale domine allègrement (10 victoires consécutives) et Pat Summerall respire encore. Pour espérer répéter l'exploit des Jets, les Chargers ont deux options en attaque:

■ Jouer le livre, c'est-à-dire essayer de courir, envoyer le gros Natrone Means au front le plus souvent possible

(hors l'aile du côté de Deion Sanders, qui n'est pas le meilleur plaqueur?), gagner du temps, garder le pointage le plus bas possible et espérer que la confiance des 49^{es} s'effrite progressivement, au gré de deux ou trois revirements par exemple. Cela peut fonctionner si les 49^{es} jouent de manière conservatrice en défensive et s'ils ne défient pas Means en se massant à la ligne de mêlée, auquel cas les Chargers risquent plutôt d'envoyer Means à l'abattoir;

■ Déjouer le livre, c'est-à-dire surprendre le plus possible les 49^{es} par des passes au premier et deuxième essais, se donner un certain momentum, comme on dit, et garder Means en réserve pour la deuxième demie. Les 49^{es} blitzent assez peu en général et, si la ligne à l'attaque tient le coup, Humphries pourrait varier ses cibles et atteindre ses receveurs sur de courts tracés. Lancer du côté de Sanders est à proscrire, cependant. De plus, les Chargers devront prendre des risques à l'occasion, comme passer sur un quatrième essai et une verge, tenter un jeu renversé ou un «flea-flicker» ici et là.

Quant on analyse la carrière de Bobby Ross, l'instructeur du San Diego, on réalise que ses équipes sont réputées pour leur ténacité. À l'Université du Maryland, il fut l'architecte du plus grand retour de l'histoire du football universitaire quand les Terrapins, en arrière 31-0 à la demie, triomphèrent 42-40. Six fois cette année, les Chargers ont

remporté la victoire après avoir dominés au pointage après 30 minutes. Durant les éliminatoires, Ross a refait le coup à deux équipes supérieures sur papier, Miami et Pittsburgh. C'est tout à son honneur et tout indique que Ross jouera la carte de la prudence à l'attaque et attendra les occasions favorables. À ce jeu, sa défensive devra cependant harceler Young sans arrêt, forcer quelques interceptions ou un échappé ou deux de Ricky Watters ou Dexter Carter, et souhaiter que Jerry Rice connaisse un deuxième mauvais match consécutif, ce qui ne lui est jamais arrivé en 10 ans.

San Diego a un certain avantage au niveau des équipes spéciales, mais San Francisco devrait l'annuler en utilisant Sanders sur les retours de botté.

En somme, si les Chargers adoptent une stratégie conservatrice, les 49^{es} deviendront la première équipe à gagner cinq Super Bowl. Stan Humphries est un leader à sa façon, mais il n'a ni le charisme ni le bras de Namath. Steve Young a quelque chose à prouver et Jerry Rice sera égal à lui-même, soit le meilleur. À San Francisco, l'arrogance hautaine n'a pas encore remplacé l'émulation sereine. Attendez-vous à ce que les 49^{es} passent beaucoup d'entrée de jeu, l'attentisme n'est pas leur fort. Vous pourrez commander la pizza au début du troisième quart.

SAN FRANCISCO 34, SAN DIEGO 14

Internationaux de tennis masculin d'Australie

Sampras-Agassi: finale de feu

Melbourne (AFP) — La finale des Internationaux d'Australie de tennis qui mettra aux prises, demain dans la chaleur de Flinders Park, les Américains Pete Sampras et Andre Agassi, s'annonce comme un duel au sommet entre les deux meilleurs joueurs du moment.

L'année dernière, Sampras avait défait un Todd Martin cramois et tout éberlué de se retrouver là, 7-6 (7/4), 6-4, 6-4, sans avoir à forcer outre mesure son talent. Cette fois-ci, pour cette nouvelle finale américaine qui revêtira la beauté d'un drame antique, il s'agira de tout autre chose.

Pour parvenir à cet ultime stade de la compétition, le numéro 1 mondial a dû écarter de sa route des adversaires de valeur, affirmant un tempérament de lutteur qu'on ne lui soupçonnait pas. Après la victoire en cinq sets sur le Suédois Magnus Larsson, il y eut le match hémérique contre le phénix Jim Courier, sorti récemment

de ses cendres, puis, trente-sept heures plus tard, l'élimination difficile de Michael Chang, moustique prenant plaisir à irriter les lions du tennis, comme l'a si bien observé le Croate Goran Ivanisevic.

Planant sur tout cela, le spectre de l'entraîneur Tim Gullikson, dont les malaises cardiaques pré-occupèrent Sampras au point qu'il fonda plusieurs fois en larmes la raquette à la main avant de se reprendre fièrement. «Qu'il soit encore là en finale est absolument incroyable», a reconnu Agassi, admiratif.

Quant à l'intéressé, qui semble s'être surpris lui-même, il a proclamé: «Je chercherai dimanche à obtenir ma sixième victoire dans un tournoi du Grand

Chelem. Elle aurait un saveur particulière car j'ai montré de quoi j'étais capable pour gagner, même si extérieurement je peux parfois paraître indolent.»

Face à ce Sampras durci par les épreuves, toujours infiniment talentueux et vertueux, qui n'a jamais été aussi fort, Agassi ne se présentera pas en victime résignée. D'abord, parce qu'il est un battant. Ensuite, parce que, ayant abandonné à Sampras pendant 91 semaines le trône auquel il semblait lui-même promis, il a entrepris de l'en faire chuter depuis la fin de l'année dernière.

Cette rivalité au sommet a déjà produit de prometteuses étincelles, en quarts-de-finale du tournoi de Paris-Bercy, où Agassi força la victoire avant que Sampras ne remette orgueilleusement les choses au point en demi-finale du Masters de Francfort. «Ce furent de grands matches et nous allons jouer un tennis d'un niveau encore plus élevé. Bien malin qui pourrait désigner le vainqueur», a déclaré l'actuel numéro 2 mondial, tout à la joie d'être parvenu en finale sans perdre un set pour sa première participation à Melbourne.

Même de la jeune terreur russe Evgueni Kafelnikov, Agassi n'a fait qu'une bouchée en quarts-de-finale, ponctuant la punition d'un cinglant 6-0.

Au total, il n'a passé que 8 heures et 23 minutes sur le court pour disputer 150 jeux, contre 14 heures et 20 minutes nécessaires à 220 jeux pour Sampras. Un élément pourrait peser particulièrement pour trancher la question de la supériorité entre les deux Américains: la récupération!



Le central de Flinders Park a été inondé, hier, au cours du violent orage qui s'est abattu sur Melbourne. L'Américain Aaron Krickstein, victime d'une élongation, venait tout juste d'abandonner lors de la demi-finale qu'il a perdue 6-4, 6-4, 3-0 face à son compatriote Andre Agassi quand le déluge se produisit. En un quart d'heure, il tomba 31 millimètres d'eau.

EN BREF

RECORD CANADIEN DE SURIN

Le sprinter montréalais Bruny Surin a signé un record canadien sur 50 mètres, hier, lors de la réunion d'athlétisme de Moscou. Surin a remporté l'épreuve en 5,64 secondes, devançant le Namibien Frank Fredericks, chronométré en 5,74. L'Américain Dennis Mitchell, le numéro 1 mondial du sprint, a terminé troisième 5,76. Surin a amélioré le record canadien de 5,67 secondes qu'il partageait avec l'Ontarien Robert Esmeé, originaire de Sudbury. «Je suis un peu surpris de mon temps car je n'ai pas réussi un très bon départ, a avoué Surin, rejoint à Moscou après son épreuve. Dans les cinq à 10 premiers mètres, j'étais deuxième ou troisième mais mon accélération a fait la différence.»

CANTONA EXCLU TOUTE LA SAISON

Manchester United a suspendu, hier, Éric Cantona jusqu'à la fin de la saison en raison de l'agression dont il a été coupable contre un spectateur lors d'un match mercredi. En outre, le capitaine de l'équipe de France paiera à son club une amende d'environ 46 000 \$. Mais les dirigeants de Manchester ont laissé entendre qu'ils ne souhaitaient pas se séparer de leur «enfant terrible» et qu'ils comptaient au contraire sur lui pour la saison 1995-96. Le président de MU, Martin Edwards, a rendu hommage à Cantona pour tout ce qu'il a apporté au club depuis deux saisons, tout en estimant son geste «regrettable». «Je pense que (cette condamnation) est évidente au vu de la longueur de la suspension», a-t-il dit.

AUTRE FORFAIT DE GRAF

L'Allemande Steffi Graf a déclaré forfait pour le tournoi de tennis de Tokyo, qui commencera lundi. Graf est incommodée par une blessure persistante au mollet, qui l'a contrainte à renoncer à défendre son titre aux Internationaux d'Australie. Graf s'était blessée au mollet lors d'un entraînement en décembre en Floride.

STRAWBERRY PRÊT POUR LA PRISON

Darryl Strawberry, des Giants de San Francisco, aurait accepté de passer trois mois en prison relativement aux accusations d'évasions fiscales auxquelles il fait face. Les représentants du voligeur et les avocats de la poursuite en seraient venus à une entente hors cour. Strawberry pourrait néanmoins poursuivre sa carrière avec les Giants puisque, selon l'entente, il ne purgerait sa peine que lorsque la saison 1995 aura pris fin.

PRICE EN TÊTE

Nick Price a remporté une carte de 67, cinq coups sous la normale, pour s'emparer du 1er rang au tournoi de Manille à l'issue des deux premières rondes avec un total de 138. Fred Couples et le Suédois Robert Karlsson accusent un retard d'un coup. Karlsson a signé une ronde record pour le parcours avec un 65 et Couples, vainqueur de l'omnium de Dubai la semaine dernière, a joué un 67.

MESSIER DAUPHIN DE GRETZKY

Mark Messier a signé un nouveau contrat avec les Rangers de NY et figure désormais au deuxième rang

Les Devils au Forum

Richer conseille Dionne

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Stéphane Richer avait un message à livrer à Gilbert Dionne. Selon l'attaquant des Devils du New Jersey, le gazon n'est pas nécessairement plus vert chez le voisin.

Richer a fait cette déclaration, hier, alors qu'il commentait un hypothétique retour à Montréal. Le «44» se dit heureux au New Jersey tout en admettant qu'il a toujours «le CH tatoué sur le corps».

«Je n'écarte pas l'idée d'un retour à Montréal. Je reviendrais même en courant, a-t-il déclaré. Le Canadien est une grande organisation qui a la possibilité de gagner la coupe Stanley à chaque année. Moi, j'y penserais à deux fois avant de vouloir quitter Montréal.»

C'est pourtant ce qu'il a fait il y a quatre ans au moment d'être échangé aux Devils. Mais avec le recul, il se rend compte qu'il n'avait pas la maturité pour faire face à la musique.

«Dionne est comme moi. C'est un émotif qui peut faire de mauvaises déclarations. Mais il doit savoir que jouer au Québec, à Montréal, c'est spécial. Je peux lui assurer que c'est pas mieux ailleurs.»

Et Stéphane Richer de conclure: «Stephan Lebeau est

Pour la construction résidentielle, le projet de loi 46 est aussi dévastateur qu'une tornade !

Le gouvernement Parizeau veut adopter la loi 46 qui modifie la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre. Il se fait ainsi le complice du déclin du bâtiment et de la montée du travail au noir.

Le projet de loi 46 vise à réglementer encore davantage la construction résidentielle. Pas moins de 33 lois régissent déjà ce secteur important de notre économie. Résultat : il faut cinq corps de métier pour installer une hotte de cuisine ! Le Québec est la seule région d'Amérique du Nord à réglementer autant la construction résidentielle.

En sur-réglementant, le gouvernement encouragerait le développement du travail au noir dans la construction résidentielle parce qu'il exercerait une pression sur les salaires et les coûts. Ce n'est pas le marché noir qui bâtit une économie forte.

Tout comme une tornade, le projet de loi 46, s'il est adopté dans sa forme actuelle, aura des effets extrêmement dévastateurs :

- hausse du travail au noir et mise en péril de la qualité de la construction ;
- grosses pertes pour le fisc en raison de la hausse du travail au noir (les Québécois paieront tôt ou tard ce manque à gagner) ;
- détérioration des conditions de travail ;
- abandon de l'industrie par nos entrepreneurs respectueux des lois ;
- disparition éventuelle de l'industrie du bâtiment.

Le premier ministre Jacques Parizeau a promis d'éliminer la loi 142 mais n'a jamais promis de démolir notre industrie ! Des améliorations s'imposent au projet de loi 46 pour éviter l'irréparable.

É D I T O R I A L

L'amitié rétablie

Lise Bissonnette

Seuls les esprits mesquins refuseront de se réjouir devant l'élégance, la chaleur et l'empressement de la réception que le chef du gouvernement québécois, M. Jacques Parizeau, a obtenue de la France officielle, tout au long de son séjour à Paris.

L était temps que se rétablisse, entre la France et le Québec, un enthousiasme. Aucun lien du Québec avec un autre pays ne pourrait être de même qualité, de même intensité. La culture québécoise est aujourd'hui plurielle, elle s'abreuve où elle veut, mais il importe qu'elle continue à trouver en France une source centrale, et qu'elle tire le meilleur de sa prise directe sur un pays-phare, qui est aussi frère.

Tout se passait depuis quelques années, et notamment sous le règne libéral de M. Robert Bourassa et de M. Daniel Johnson, comme si le caractère unique de cette relation était devenu embarrassant, politiquement suspect. Comme si frayer de trop près avec les dirigeants français était donner du crédit à la thèse souverainiste. Depuis le fameux appel du général de Gaulle à un « Québec libre », pourtant, aucun président ou premier ministre français en exercice n'a souhaité publiquement la sécession du Québec. Mais la France, parmi tous les pays qui ont une relation significative avec le Canada, est sans doute celui qui s'émue le moins des perspectives d'une victoire souverainiste au Québec. La classe politique y accueille parfois chaleureusement l'idée de souveraineté. En général, du moins, elle ne la répudie pas. D'où le malaise de M. Bourassa et de M. « Johnson fils », comme on dit là-bas, qui ont préféré enlever du lustre à la relation Québec-France plutôt que d'en vivre les subtilités.

En pratique, les rencontres de haut niveau se sont espacées, la délégation du Québec à Paris est devenue un lieu d'expédition des affaires courantes, l'idée de la France s'est commodément noyée dans celle de la francophonie internationale, les amis sont devenus de bonnes connaissances. Que le Québec devienne ou non un État souverain, cette « normalisation » est malsaine, masochiste même. Elle va à l'encontre des beaux discours sur une mondialisation qui, si elle a un sens, doit exiger qu'un pays renforce ses meilleurs liens internationaux plutôt que de les boudier. Le voyage de M. Parizeau, qui a littéralement remis le Québec sur la place de Paris, qui a redonné de la classe et une certaine hauteur aux relations France-Québec, trouve là ses plus grands mérites.

Le gouvernement péquiste en espérait sans doute un bénéfice de plus, un coup de pouce à la cause de la souveraineté. La France d'aujourd'hui est saisie à cet égard d'une indéfinissable tiédeur. Elle est due en partie au long séjour dans l'opposition du Parti québécois, qui a eu du mal à convaincre son vieux réseau français de la vigueur de ses appuis. Le scepticisme s'est installé, parfois l'ironie comme en a témoigné à la veille de la visite de M. Parizeau une presse française qui commence à trouver l'affaire un peu vieillotte et répétitive. Il faut compter aussi avec les grands débats européens, tant autour des accords de Maastricht que de la guerre dans les Balkans; le nationalisme a mauvaise réputation chez une bonne partie de la classe politique et de l'intelli-

gentsia françaises. Le mouvement souverainiste québécois n'est certes plus un de ces nationalismes classiques, qui effraient tant les Européens. Mais la nuance leur échappe, et le Parti québécois ne cesse de reprendre de longues explications.

En quatre jours, M. Jacques Parizeau n'aura certes pas remonté toute la pente. Il aura surtout aidé sa cause, paradoxalement, grâce à des adversaires qui ont fait une disgracieuse jaunisse devant le bonheur assez innocent d'autrui. Si l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Benoît Bouchard, n'avait insulté à l'avance les puissants interlocuteurs du premier ministre du Québec, dont le président de l'Assemblée nationale, M. Philippe Séguin, les souverainistes n'auraient peut-être pas obtenu d'aussi limpides assurances de la reconnaissance officielle de la France, advenant un OUI au prochain référendum. Le maire de Paris, M. Jacques Chirac, que ses ambitions présidentielles avaient rendu si prudent qu'il ne recevait plus de personnalités souverainistes en ses quartiers, s'est brusquement trouvé libre et en a donné plus que le client québécois en demandant. Le premier ministre et probable président de demain, M. Édouard Balladur, qui n'a jamais affiché le moindre intérêt pour la saga canado-québécoise, a lui aussi donné de belles garanties, en mots à peine plus couverts.

Le lien France-Québec devait retrouver l'enthousiasme.

Le chef de l'opposition officielle, M. Daniel Johnson, a raison de souligner que ces promesses ne sont pas, à proprement parler, des appuis à la thèse de la souveraineté. Qu'elles respectent la logique diplomatique, qui ne saurait

s'opposer à une volonté populaire exprimée dans une démocratie. Mais la guerre déclenchée par les propos de M. Bouchard — et poursuivie par les commentaires grossiers de M. Chrétien à l'égard du maire de Paris — a poussé les dirigeants français à exprimer clairement ce qui allait de soi, avec une force nouvelle. Ils n'ont certes pas appuyé le projet péquiste, mais ils l'ont légitimé sans détour. Et cela au moment même où la tactique fédérale est de tout mettre en doute, sa légitimité, mais aussi sa légalité, et même sa moralité. Si ce que la France déclare est bien ordinaire et normal dans l'ordre des bonnes relations internationales, comme le soutient M. Johnson, il va falloir que le Canada dise bientôt comme elle.

La semaine a été un désastre pour la diplomatie canadienne, qui a fait étalage d'une rare vulgarité. Imagine-t-on un ambassadeur français à Ottawa qui traiterait de *loose cannon* le président des Communes? Ou un premier ministre de la République française qui commenterait les sondages canadiens et prédirait une défaite électorale à l'un ou l'autre candidat de premier plan? Une conduite d'hommes des tavernes. En octobre dernier, à Paris, M. Benoît Bouchard déclarait qu'une « bataille rangée avec le Québec à l'étranger serait absolument ridicule » et il promettait de ne jamais l'engager. Il faut croire que son ordre de mission a changé. Le Parti québécois a toutes les raisons de s'en réjouir, il y gagne. Aussi mal représentés, toutefois, nous en sortons tous un peu diminués.

LETTRES

Canon détaché

C'est peut-être pour impressionner les Français que Benoît Bouchard a choisi d'utiliser l'expression anglaise *loose cannon* dans sa tentative de minimiser l'appui de la France à la souveraineté du Québec.

Permettez-moi de lui suggérer qu'il aurait un meilleur effet, tout en rendant à la France ce qui lui est dû, soit la paternité de l'expression, s'il utilisait l'expression française d'origine.

En effet, Victor Hugo, dans *Quatre-vingt-treize*, consacre pas moins de six pages à la description de l'effet terrible sur un navire de guerre au large en pleine mer d'un canon détaché, qui avait cassé son amarre. C'est de cette description qu'est née la métaphore tant utilisée par les chroniqueurs politiques et... les ambassadeurs canadiens.

Robin Philpot
Montréal, 25 janvier 1995

Engagement souverainiste

Si les souverainistes veulent s'assurer le vote d'un certain nombre de Québécois anglophones (et, en même temps, celui des Québécois soucieux de vivre dans un pays démocratique et généreux), ils feraient bien de présenter leurs engagements formels concernant les droits collectifs des autres peuples de souche. Que sont-ils prêts à garantir aux peuples autochtones et aux héritiers de l'autre peuple colonial d'origine, les Québécois de langue anglaise?

Dans le cas qui nous occupe, sont-ils prêts à leur reconnaître leurs droits acquis et à les garantir à perpétuité? Sont-ils prêts à garantir la survie de cette population par une politique d'immigration propor-

tionnelle et par une politique d'éducation qui donnerait le droit d'accès à l'école anglaise aux enfants de tout immigrant ayant fait ses études en anglais? S'ils le sont, qu'ils s'y engagent.

Nous reparlerons alors de l'intention de vote de nos compatriotes anglophones. S'ils ne le sont pas... nous sommes toujours en démocratie et honni soit celui qui menace certains citoyens quant à leur intention de vote.

Yves Saint-Pierre
Montréal, 19 janvier 1995

Auschwitz n'importe où?

Il ne faut pas se faire d'illusions; ce qui s'est produit à Auschwitz pourrait encore se reproduire n'importe où. D'ailleurs, Staline a fait assassiner, chez son propre peuple, autant de gens que Hitler dans ses camps de la mort. Si cela fut fait, et demeure possible, c'est à cause des principes du devoir et de l'obéissance inconditionnelle auxquels sont dressés les militaires et les groupes paramilitaires. Tant que les hommes se sentiront obligés de faire ce qui leur est ordonné, les crimes se perpétueront, comme à Auschwitz ou à Hiroshima.

Raymond Lévesque
Longueuil, 23 janvier 1995

Séparatisme et sécessionnisme

Dans son texte du 11 janvier dernier intitulé « La séparation, c'est clair », M. Couturier répondait aux fédéralistes qui croient marquer un bon point chaque fois qu'ils parlent de la « séparation » du Québec et des « séparatistes ».

La meilleure réponse à cet égard se trouve dans le savant traité de Jacques Brossard, *L'accession à la*

souveraineté et le cas du Québec: « Lorsqu'une région se détache d'un État plus ou moins unitaire, il s'agit d'une séparation; lorsqu'un État membre d'une fédération se détache de celle-ci, il s'agit d'une sécession ».

On pourrait donc parler de « séparatisme » breton ou jurassien mais il est absolument inexact de parler de « séparatisme » québécois: si le Québec accédait à la souveraineté complète ou à l'indépendance, il s'agirait clairement d'un cas de « sécession ». (Les partisans de cette solution sont donc « sécessionnistes », qu'ils soient par ailleurs « souverainistes » ou « indépendantistes », mais ils ne sont absolument pas « séparatistes », à moins que l'on considère le Canada comme étant un État unitaire.)

Par leur langage, les fédéralistes trahissent leur conception réelle du Canada, leur but qui est d'en faire un pays unitaire. Ils oublient que l'État du Québec existait bien avant l'État outaouais.

Jean Chouinard
Montréal, 16 janvier 1995

Monnaie nationale

Les autorités mexicaines avaient le pouvoir de prendre les décisions qui s'imposaient pour l'économie du pays en dévaluant le peso. La loi référendaire fait du dollar canadien la monnaie nationale du Québec, une monnaie sur laquelle les autorités souveraines du Québec n'auront aucune prise.

Toutes les décisions concernant cette monnaie seront prises à Ottawa. Est-ce vraiment la souveraineté voulue? Maintenant, au moins le Québec a un poids politique important à Ottawa.

Germaine Deichmann
Montréal, 18 janvier 1995



Le grand débat



DANIEL LATOUCHE

Un débat sur la règle de droit fait actuellement rage au Québec. Les questions sont nombreuses. Avons-nous le droit de discuter de souveraineté? Jusqu'où s'étend le bien commun? Tout ce qui n'est pas spécifiquement interdit est-il permis? Faut-il la permission des autres pour agir?

Nous sommes probablement la seule société occidentale où l'on discute ouvertement de questions morales aussi importantes. Il n'y a qu'au Québec où le concept même de « projet de société » — malgré toute la dérision avec laquelle on accueille ces mots —, a encore un sens. Vous pensez qu'on discute de projet de société à Mexico, à Grozny ou à Genève?

Et puis, nous n'hésitons pas à nous mettre nous-mêmes en question. Voilà un autre atout que l'ouïe trop souvent. Je ne sais pas si, oui ou non, nous accepterons d'entrer dans l'Histoire. Je sais cependant que si nous nous décidons, ce sera en pleine « connaissance de cause » (quelle belle expression). On en aura discuté et on en aura soupesé le pour et le contre.

Habituellement, on choisit de discuter de ce genre de questions à la condition que le débat s'applique aux autres. C'est ainsi que les Européens aiment bien parler de la moralité du droit d'ingérence, mais seulement dans la mesure où il s'applique aux Serbes ou aux Bosniaques. Il ne viendrait pas à l'esprit des Français de discuter du droit d'ingérence de l'abbé Pierre par exemple. Quant aux Américains, ils sont toujours prêts à discuter de démocratie, mais à condition que ce soit en Iran ou en Algérie.

Notre débat a deux composantes majeures et prend des allures très différentes selon qu'il s'agit de discuter de la légitimité de la démarche de consultation prévue par le gouvernement du Québec (et non le gouvernement péquiste comme on le proclame sans cesse à Radio-Canada) ou de la légalité du processus d'accession au statut d'État souverain à la suite d'un référendum positif. Jusqu'à présent, on n'a pas toujours réussi à séparer ces deux questions — un peu de confusion n'a

jamais nui —, mais il est permis de croire qu'on va bientôt y arriver.

L'objectif du débat n'est évidemment pas de faire progresser la théorie de la démocratie ou de mettre Jean-Jacques Rousseau à l'heure du jour. Pour ceux qui l'ont initié, il s'agit tout simplement de placer les forces souverainistes sur la défensive et de faire ressortir le danger si non la futilité de toute leur démarche. C'est de bonne guerre, surtout dans la mesure où le gouvernement du Québec prétend se draper dans la normalité étatique et s'appuyer sur une logique de concertation et de consensus.

Les souverainistes ne devraient pas s'offusquer qu'on leur fasse ainsi la gueule. Lorsque les partisans du *statu quo* leur lancent à la figure que ce sont eux qui doivent assumer le fardeau de la preuve, il s'agit du plus beau compliment qu'on puisse leur faire. En cette fin de millénaire et alors qu'on proclame partout que l'Histoire est terminée, c'est plutôt un honneur d'avoir quelque chose à prouver. Cela démontre au moins qu'on n'est pas mort.

Cette attitude de leurs adversaires confirme aussi — comme s'il était vraiment permis d'en douter — que nous sommes en présence ici d'un débat essentiellement politique, dans la mesure où l'on cherche à influencer la décision éventuelle des citoyens à partir d'arguments dont on espère qu'ils auront un impact sur l'opinion.

En affirmant haut et fort que le projet souverainiste et la démarche gouvernementale sont illégitimes, on affirme par le fait même que c'est finalement le peuple qui tranchera. C'est déjà un acquis. Il faut toujours présumer de la rationalité et peut-être aussi de l'intelligence de ses adversaires, même s'ils n'en donnent

guère de preuve concrète, car c'est la seule façon de donner un sens à sa propre victoire.

Ainsi, il se trouvera certainement des Québécois pour voter NON ayant été convaincus par des arguments quant à la légalité ou la légitimité du processus et de son résultat éventuel. C'est donc dire que ceux qui voteront OUI, s'ils sont en majorité, donneront aux arguments contraires un poids qu'ils n'auraient peut-être pu en si ces questions n'avaient pas été soulevées.

Pour employer une expression maintenant consacrée, nous dirions donc que « la beauté de l'affaire » tient au fait qu'engager le dialogue et tenter de convaincre sur la base de tels arguments, c'est déjà reconnaître qu'il y a là matière à discussion et que toutes les réponses sont légitimes.

D'autre part, il se trouvera d'autres Québécois pour voter NON par peur de mettre en branle une machine infernale à la yougoslave et par peur aussi de se retrouver avec une guerre civile sur les bras. Lorsqu'on entend le premier ministre Chrétien dire qu'il est prêt à tout dans les limites de la légalité évidemment, pour sauver le Canada, on est effectivement en droit de se poser des questions.

Lorsqu'on regarde certains éléments de notre armée canadienne à l'œuvre, il n'est pas irrationnel d'avoir peur. Mais la deuxième « beauté de l'affaire » veut qu'au lendemain d'un référendum victorieux et devant la non-réalisation de ces prophéties cataclysmiques, ces Québécois n'aient alors d'autre choix que de se rallier à la décision de la majorité puisque celle-ci aura été confirmée dans ses vœux par la suite des événements. Comme quoi les majorités n'ont pas toujours tort.

En refusant de pratiquer l'excommunication morale et d'en appeler à la Guerre sainte, les souverainistes et le gouvernement gardent toutes leurs cartes. Ils doivent ainsi conserver jusqu'à la fin la possibilité de faire des compromis, même des compromis impensables. En tablant sur l'ouverture et la rationalité des gens, ils démontrent ainsi qu'à défaut de Dieu, ils ont au moins l'intelligence de leur côté. Si l'on se fie aux sondages, ils vont en avoir besoin.

À PROPOS

...de l'emploi en 1994

Après la création de 7000 emplois en 1993, le marché du travail se redresse nettement en 1994. En effet, depuis le début de l'année, 94 000 nouveaux postes sont créés (données désaisonnalisées des 11 premiers mois).

De plus, la forte poussée de l'emploi à plein temps (113 400) et la régression du travail à temps partiel (19 400) contribuent à atténuer le phénomène de la précarisation de l'emploi au Québec.

Ministère de l'Industrie du Québec, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

PAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Le virus de l'erreur judiciaire

L'affaire Morin titille la bonne conscience des citoyens et gêne les gens de justice

JEAN-C. HÉBERT
Avocat

Lepisodiquement, l'opinion publique s'émue d'apprendre qu'une personne a croupi dans une geôle, claquemurée à la suite d'une erreur judiciaire. Hier, c'était l'affaire Marshall, un citoyen de la Nouvelle-Écosse injustement condamné pour meurtre, ce qui lui valut 15 ans de bagnes. Aujourd'hui, l'affaire Morin titille la bonne conscience des citoyens et gêne les gens de justice. Grâce à une avancée spectaculaire de la science, Morin a pu, contre toute attente, faire la preuve irréfutable de son innocence. Et comment donc! Son empreinte génétique est dissemblable à celle de l'assassin. Pourquoi le virus de l'erreur judiciaire a-t-il pu inoculer le système de justice au point que le mécanisme de révision n'a pu neutraliser le fléau? A courte vue, l'idée d'une responsabilité collective pointe à l'horizon.

L'enquête policière

Au premier chef, de sérieuses doutes grèvent la fiabilité et la qualité de la preuve colligée par les policiers. A moins qu'il ne s'agisse carrément d'un triste cas de manipulation ou fabrication de preuves. Pour l'heure, rien n'est exclu. Qu'on en juge sur la foi des principaux éléments de la preuve du ministère public:

■ une analyse scientifique a conclu que des cheveux de Morin furent trouvés sur la chaîne que la victime portait au cou;

■ de la même façon, plusieurs cheveux trouvés dans la voiture de Morin correspondaient à ceux de la victime; or, l'accusé a nié toute présence de la victime dans son véhicule;

■ quelques poils d'animaux et fibres trouvés sur les lieux du meurtre correspondaient à des objets similaires trouvés dans la voiture ou dans la résidence de Morin;

■ des déclarations imputées à Morin par un agent double permettant une inférence de culpabilité, outre la démonstration qu'il aurait faite quant à la façon de poignarder la victime;

■ des aveux incriminants furent imputés à Morin par deux compagnons de cellule. Subséquemment, l'un des enquêteurs fut inculpé de parjure et d'entrave à la justice. L'état de santé du défendeur aurait justifié un sursis de procédure.

Lors du premier procès pour meurtre pré-médité en 1986, au terme duquel Morin fut acquitté par ses pairs, la stratégie adoptée par ses procureurs apparut surprenante et très certainement contradictoire. Dans un premier temps, niant toute participation à l'assassinat, l'accusé proposa

une défense d'alibi au soutien de laquelle il témoigna. Subsidièrement, et c'est là que le bât blesse, l'inculpé cita des experts au soutien d'une défense d'aliénation mentale, dans l'hypothèse où le jury lui aurait imputé la responsabilité de l'homicide. C'était là, de la part des avocats et confidents de Morin, greffer au dossier une admission implicite de sa participation au crime.

Les tribunaux d'appel

Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que cette balourdise allait corrompre le mécanisme d'appel. Inutile de nous appesantir sur les subtilités juridiques débattues en appel. L'objet du pourvoi de la Couronne était de faire réformer le verdict pour obtenir un second procès. Partagés entre eux sur la conclusion, les juges du tribunal d'appel ontariens ont conclu à la majorité que les imperfections de langage de magistrat de première instance avaient contaminé l'esprit des jurés. Conséquence: le verdict n'était pas légal. La Cour suprême partagea cet avis.

En pure théorie, la cassation du verdict d'un jury impose au demandeur une très lourde tâche. La poursuite doit alors convaincre la cour, avec un degré raisonnable de certitude, que le verdict attaqué n'aurait pas nécessairement été le même en l'absence des irrégularités de procédure. Il est acquis dans un procès criminel que le jury doit prononcer l'acquiescement lorsqu'il croit l'accusé. En l'espèce, comment pouvait-on éradiquer l'hypothèse, plausible et raisonnable, selon laquelle le jury a cru l'accusé et sa défense d'alibi ou que celle-ci a suscité un doute raisonnable? Cela dit avec respect, c'est par un argument hautement spéculatif que le juge Sopinka, pour la Cour suprême, opina que «le jury a pu ne pas estimer nécessaire de traiter l'alibi» après avoir soupesé la preuve à charge sous le prisme d'une directive erronée. L'extrait suivant des propos du juge Sopinka peut être relié à la volonté de la plus haute cour du pays de corriger ce qui lui semblait alors un verdict immérité: «Etant donné la force de la preuve, j'ai le degré requis de certitude que le verdict n'aurait pas nécessairement été le même si la directive appropriée avait été donnée».

En clair, sur la vue du dossier, y compris l'étrange stratégie de la défense, le verdict a paru déraisonnable à la Cour suprême. En cette matière, la même cour enseignait tout récemment que la décision des jurés de croire, en partie ou en totalité, ou de ne pas croire un témoin repose «sur le comportement du témoin et le bon sens des jurés, qui ne peuvent être évalués par la cour d'appel».

Certes, en apparence, la preuve à charge n'était pas négligeable. Même là, c'est avec circonspection que les juges d'appel



Hier c'était l'affaire Marshall, aujourd'hui l'affaire Morin...

devraient aborder la révision d'un verdict d'acquiescement par des jurés puisque, de l'aveu de la Cour suprême, ceux-ci «peuvent apporter à la difficile tâche de découvrir la vérité des qualités spéciales que les cours d'appel peuvent ne pas avoir».

Cette retenue judiciaire obligée fut-elle appliquée avec rigueur dans le dossier Morin? Un doute subsiste.

Conséquence immédiate du jugement de la Cour suprême, le second procès subi par Morin fit éclater le virus de l'erreur judiciaire. On connaît la suite. Deux prisonniers vinrent raconter de faux aveux imputés à l'accusé. Plus tard, l'un des témoins confessa publiquement avoir inventé cette preuve à la suggestion d'un enquêteur. Rien d'étonnant à ce que le verdict en fut un de culpabilité. Puis, coup de théâtre:

Morin fit scientifiquement la preuve de son innocence devant la Cour d'appel.

L'égalité des armes échappe au citoyen luttant contre l'Etat pour protéger sa liberté. Pure question de ressources. Voilà pourquoi la Constitution impose aux tribunaux le devoir d'assumer la protection des droits et libertés de justiciables. Les juges n'ont pas droit au risque. Pourtant, la pratique nous révèle que l'affaire Morin n'est pas un cas isolé. Tout près de nous, les archives judiciaires comportent de trop nombreux exemples d'erreurs judiciaires reconnues.

Ce qui inquiète vraiment c'est de savoir qu'il s'en trouve d'autres qui ne seront jamais débusquées. La liberté n'est pas un droit absolu, nous dira-t-on. Surtout celle des autres, semble-t-il.

Réplique au cinéaste Pierre Falardeau

Fils de pub!

Elle fait partie de la vie de tous les jours et personne n'avoue l'aimer

SALVATORE SCALI

Concepteur-rédacteur publicitaire

Je suis un publicitaire pigiste, indépendant de toute allégeance. Faisant partie intégrante de cette industrie, pas très honorable selon vos dires, je me permets ici de répliquer, en mon propre nom, seulement, du bout du crayon, à la virulence de vos propos (LE DEVOIR, date de l'article).

M. Pierre Falardeau s'insurge de ce qu'un publicitaire ait utilisé son personnage, Elvis Graton, dans une pub imprimée. Crime de lèse-majesté, paraît-il. En vous lisant, je croyais bien que vous demanderiez de crucifier sur le champ tous les artisans de l'agence publicitaire BOS... puis toutes les agences du monde entier!

Je comprends que vous soyez choqué de ne pas avoir été averti. Ça je le comprends. Mais on appelle ça une erreur de jugement. Pas un crime contre la société. Et là où ça ne va plus, c'est quand vous attaquez toute une industrie, pour rien, par pure idéologie, étroite de surcroît. En quoi la pub est-elle si inimmuable?

Je respecte votre travail, M. Falardeau, mais il y a un tel déversement, une telle mauvaise foi dans votre discours contre la pub que je ne peux faire autrement que de réagir et défendre l'agence BOS à laquelle, je le répète, je ne suis affilié d'aucune façon. Par contre, je connais le processus de création typique des agences. Lorsqu'on doit réagir rapidement, il peut parfois se glisser des oublis et même des erreurs de jugement. On n'appelle pas cela de la malveillance. Seulement de l'effervescence. Et j'en suis persuadé, aucun publicitaire de cette agence, qu'on veut mettre maintenant au pilori, n'a pensé blesser qui que ce soit dans cette création. C'est insensé, l'agence est là pour passer inaperçue et servir un client, pas pour être l'objet de controverses.

On peut monter sur les barricades, on peut ruer dans les brancards, mais votre conflit se situe à un plan artistique, non idéologique. Vous semblez toujours vouloir défendre la veuve et l'orphelin, alors qu'ici la veuve et l'orphelin, c'est vous...

Superficielle et périphérique, votre opinion fait la preuve que vous ne savez pas de quoi vous parlez. Vous me faites penser aux profs d'antan qui voyaient dans la pub toutes les manipulations inimaginables, tous les sexes et images érotiques incrustés dans chaque image, de manière subliminale, bien sûr!

Au moins la pub est honnête: on sait toujours qui parle. La pub, en fait, c'est de la liberté. Ou son signe le plus évident. S'il n'y avait pas de concurrence, il n'y aurait que monopole. Il n'y aurait alors pas de pub, que de la propagande.

La pub fait vivre beaucoup d'artistes. Ne serait-ce que pour cela, la pub est un rouage important de la création artistique québécoise. Et je connais beaucoup plus d'entreprises que de particuliers qui nourrissent nos artistes. Et ces artistes ont alors la liberté de faire du théâtre, de la littérature ou du cinéma avec vous, M. Falardeau.

Dichotomie totalement artificielle

Pourquoi, objectivement parlant, la pub serait-elle une manifestation merdique? Je vous le demande!

Cette dichotomie qu'on veut bien installer entre diverses manifestations, est totalement artificielle. Il y a cette espèce de snobisme envers la pub. Comme celle de l'art dramatique envers l'humour, du théâtre envers la Ligue nationale d'improvisation. Toujours le conflit entre le commercial et l'underground, entre le populaire et l'élite, entre la fiction et le documentaire. Foutaises! Une société libre a besoin de tout, du théâtre, du cinéma, de la littérature, des soirées de bowling et de bingo, de l'orchestre symphonique, de tout, y compris la pub. Qui n'est ni plus ni moins mauvaise que le reste de la société. Je connais de très mauvais films et des pubs, par définition à but mercantile, géniales. J'ai déjà vu des pubs de 30 secondes faites par de grands, très grands artistes, avoir plus de génie, abattre plus de préjugés, être 100 fois plus émotives et avoir un potentiel de communication beaucoup plus déployé qu'un bon nombre de films politiques qui nous emmerdent pendant plus de deux heures.

Soyons honnêtes, M. Falardeau. Vous êtes un artisan qui méritez sans aucun doute d'avoir un droit de regard sur votre création. Une erreur, même de jugement, demeure une erreur et devrait être jugée comme telle. Mais avec tout le respect que je vous dois, et pour reprendre les paroles du directeur de l'agence BOS, oui, vous devez vous réjouir qu'on ait utilisé votre personnage dans une pub. Non pas parce qu'on s'est servi de votre personnage sans votre permission, mais bien parce que les publicitaires en question croyaient instinctivement que ce personnage faisait partie de l'imagerie collective. Ils voulaient tout simplement faire une citation. Et ça, c'est un honneur. C'est, j'en suis sûr, quelque chose qui vous dépasse. Mais le propre d'une création est de dépasser son maître. De se libérer de son joug. Que vous soyez payé pour l'utilisation de ce personnage, va de soi. C'est tout à fait légitime. Par contre, ce personnage ne vous appartient plus. Il est devenu indépendant de vous. Vous ne pourriez plus jamais vous en accaparer. Vous pourriez toujours vous en prendre aux publicitaires qui

n'ont fait que montrer ce que ce phénomène est devenu, mais vous ne pourriez jamais empêcher les jeunes adolescents de se payer un party québécois en visionnant la cassette d'Elvis Graton. Ça, vous n'y pouvez rien. Comme Elvis Presley n'a pu empêcher la vague d'imitations à son endroit. Et vous criez votre haut-le-cœur parce qu'on récupère un personnage public, Elvis Graton, alors que ce dernier est lui-même recyclé à partir du personnage d'Elvis Presley. Avez-vous payé des droits d'auteurs à la succession d'Elvis Presley?

Je ne prétends pas que la pub soit une équation sine qua non de l'art. Je crois tout simplement que c'est un travail de création. Au même titre que la couture ou la danse. Et qu'elle est respectable.

M. Falardeau, c'est bien vous qui avez réalisé un vidéo clip pour Dan Bigras? Saviez-vous qu'un clip est un outil de marketing pour vendre des disques? C'est un peu comme si vous aviez réalisé, à titre insu j'imagine, une pub de cinq minutes... Hon que le monde est cruel...

«On vous reconnaît, vous»

Les publicitaires en beurrent épais, mais pas plus que les cinéastes, les danseurs, les gens de Radio-Canada, les gens de théâtre ou les musiciens. Même que vous, M. Falardeau, vous faites éminemment plus partie du principe de vedettariat que n'importe qui du milieu publicitaire. On vous reconnaît, vous. Pas moi. Pas en dehors de mon strict milieu. Et ce, parce que nous sommes toujours effacés. Notre création à nous n'est jamais signée. Jamais. Il n'y a personne qui connaît les concepteurs de tous ces personnages et histoires publicitaires qui pullulent et qui sont souvent très populaires. Pourtant cette création que vous dénigrez, elle a été faite par une personne: un créateur. Et vous lui crachez au visage. Tout le monde peut, à la limite, nous copier, et nous voler. La preuve, un exemple parmi tant d'autres: le lapin de Energizer mis en scène dans le dernier *Bye Bye*. Tout le monde connaît ce lapin et le metteur en scène du *Bye Bye*. Personne ne pourrait nommer le concepteur de la pub de Energizer. Alors pour parler d'humilité, faudrait repasser.

La pub c'est de la création, de la vraie. Bien sûr elle veut séduire. Et après? Tout le monde en parle, tout le monde aime ou déteste, mais elle fait partie de la vie de tous les jours. Au fond, personne n'ose avouer qu'on l'aime. Parce que c'est mal vu. Ça, pour des artistes, c'est la pire des injustices.

M. Falardeau, vous qui êtes si concerné par la veuve et l'orphelin, vous devriez peut-être songer à défendre tous les musiciens, les infographistes, les comédiens, les scripteurs, les techniciens de radio, télé, vidéo, cinéma, bref tous les artisans et les artistes du showbiz qui font un travail honnête. Pour ma part, je félicite tous les concepteurs, leur courage et leur talent.

«Le nationalisme, c'est la guerre»

Les grandes phrases

PIERRE VADEBONCOEUR

Le nationalisme, c'est la guerre», déclare M. François Mitterrand avec une assurance superbe et historique. C'est une belle phrase. Tout le monde va naturellement se mettre à répéter que le nationalisme, c'est la guerre. Fort bien, mais l'impérialisme, qu'est-ce que c'est?

Le nationalisme, cause des guerres? Les guerres modernes ont cessé en Europe occidentale quand les empires britannique, français, belges et hollandais eurent cessé d'exister. Le jeu n'en vaut plus la chandelle. Pas d'empire à défendre, à convoiter ou à construire, pas de guerre.

Les deux grandes guerres furent des guerres impérialistes. Mais il n'y a plus d'empire interne à subir, ni d'empire extérieur à exercer.

Il y eut la guerre d'Algérie, mais c'était justement une guerre anti-impérialiste. Pas d'impérialisme, pas de domination, pas de guerre, pas de nationalisme.

Les guerres actuelles? C'est l'impérialisme russe, l'impérialisme serbe. Point, à la ligne. Le nationalisme tchèque fait-il la guerre? Le nationalisme croate l'a-t-il faite? Le nationalisme, c'est la guerre?

Même des guerres civiles du siècle peuvent s'expliquer en tout ou en partie par les impérialismes étrangers: Chine, Vietnam, Cuba, Chili.

Isolation

Et notre nationalisme à nous? Des philosophes sortent actuellement des sentences, certains politiques brandissent des menaces et des gens d'affaires s'excitent contre notre nationalisme. Très mauvais signe. Signe d'impérialisme. Preuve supplémentaire: la réaction débordante des frontières du Québec et du Canada et, détail significatif, couvre à peu près l'aire économique de la concurrence et des appétits extérieurs nous concernant. Alors regardez je vous prie le signe de piastre. Toronto, New York.

On allègue des «principes» et des «droits» et des «lois» contre nous, et l'on invoque aussi le «pays» sentimental contre notre nationalisme; mais c'est là la couverture politique et philosophique de l'argent apatride, couverture taillée sur mesure.

Le loup impérialiste montre parfois le bout de l'oreille. Un certain Robert Blohm, dans un article publié par le *Wall Street Journal*, vient d'inventer et de dénoncer «l'Etat ethnocentrique» du Québec, et il invente aussi que le Québec est «l'Etat provincial le plus interventionniste du monde industriel». Or, ledit Blohm, pure coïncidence, s'intéresse fort à Hydro-Québec. Qui l'appuie? David Asman, responsable des pages éditoriales du *Wall Street Journal*. Qu'écrit pour sa part le dénommé Asman? Il écrit par hasard ceci, qui est rapporté par *Le Devoir* du 16 janvier: «Le cœur du problème est Hydro-Québec. Hydro-Québec est une société d'Etat. Et nous, à la page éditoriale du *Wall Street Journal*, nous croyons de façon fondamentale que les industries étatiques sont, dans la plupart des cas — et sûrement dans le cas de Hydro-Québec — inefficaces et bureaucratiques».

Que le Québec devienne ou non un pays indépendant, ses intérêts seraient mieux servis si Hydro-Québec était privatisée».

Que pouvons-nous conclure de tout cela? Que nous sommes nationalistes et que nous savons pourquoi. Que ce nationalisme est nécessairement une réponse à des impérialismes. S'il y a agressivité quelque part, de toute évidence elle est là.

D'ailleurs si quelque chose prouve l'existence de ces impérialismes, c'est notre isolement...

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazeau (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffant, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (carticaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). **LA Documentation:** Roches Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Giffelard (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Melançon, Suzanne Miscovic, Micheline Rueland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchard (secrétaire). **L'ADMINISTRATION** Henry Riédil, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Daniel Le Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Guy-Renaud Kirouac (directeur), Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). **LA PRODUCTION** Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Marcel Couture (président). **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

NON *Le bâton et la carotte*

SUITE DE LA PAGE 1

par les plus réputés constitutionnalistes, économistes et politologues comme Pierre Fortin, André Reynaud, John McCallum, José Woehrling, Stéphane Dion et autres. L'on y retrouve la plupart des arguments auxquels les ténors fédéralistes ont eu recours au cours des dernières années. Tout en maniant le bâton et la carotte, les auteurs mettent une insistance particulière sur les coûts de l'accession à la souveraineté. L'on y traite notamment de la dette prévisible, de l'indivisible territoire québécois, de la citoyenneté, du dollar, des droits des autochtones, de la qualité de vie des Québécois au sein de la fédération et de leur attachement au Canada. Voici donc ce qu'on peut y lire:

- la séparation entraînerait un effet d'incertitude sur les investissements des entreprises locales et étrangères, engendrant un ralentissement économique qui fera croître le taux de chômage et menacerait l'emploi;
- le montant de la dette fédérale attribuable au Québec ferait l'objet de discussions longues et ardues, source d'incertitude et d'instabilité sur le plan économique, ce qui nuirait lourdement aux investissements étrangers créateurs d'emplois;
- à la suite du partage de la dette fédérale, la dette nette d'un Québec séparé au 31 mars 1994 aurait atteint 197 milliards \$, soit 123 % de son PIB. Une telle dette est un frein au développement économique;

- avec un déficit qui doublera, voire même triplera, comment pourrait-on espérer créer de l'emploi, assurer un meilleur niveau de vie aux Québécois et respecter leur capacité de payer;

- en raison du taux d'endettement qu'aurait à supporter un Québec séparé, les Québécois devront payer plus d'impôts;
- la séparation engendrerait de telles contraintes qu'elle nécessiterait des compressions de services très importantes;

- en maintenant le dollar canadien mais en quittant l'union politique canadienne, le Québec perdrait les compensations normalement associées aux unions monétaires, telle la péréquation (près de quatre milliards \$ de revenus pour le gouvernement du Québec, chaque année);

- depuis 1972, le Québec a retiré en moyenne 2,3 milliards \$ de plus par année qu'il a versé à Ottawa. Si le Québec s'était séparé en 1980, il aurait perdu entre 23 et 27 milliards \$ pour la période de 1980 à 1988;

- en quittant le Canada, le Québec se prive de 30 % des budgets fédéraux en recherche et développement pour 22 % de la main-d'œuvre scientifique;

- la séparation créerait un climat hostile à la croissance et, par conséquent, à l'emploi en suscitant des taux d'intérêt plus élevés, donc nuisibles à l'investissement. Ainsi que des perturbations des marchés et des échanges commerciaux avec le reste du Canada. Le fardeau élevé

de la dette d'un Québec séparé empêcherait de stimuler l'économie et le limiterait dans l'instauration de mesures d'aide à l'emploi.

- la décision de maintenir la citoyenneté canadienne, advenant la séparation, appartient au Parlement du Canada, pas aux séparatistes;

- rien ne permet de dire qu'un Québec séparé pourra garantir l'intégrité de son territoire. Un Québec indépendant aurait inévitablement à négocier certaines de ses frontières avec le gouvernement fédéral, en particulier les frontières maritimes. Nul ne peut changer ses frontières sans le consentement des deux législatures, fédérale et provinciale (article 43 de la loi constitutionnelle de 1982);

- la question autochtone est complexe: les autochtones souhaitent demeurer Canadiens et la reconnaissance internationale d'un Québec séparé soulève l'épineux problème du règlement de leurs revendications territoriales. Les autochtones prétendent que, si le Canada est divisible, alors le Québec l'est aussi. A la limite, l'opposition autochtone pourrait ne rendre possible qu'un Québec territorialement réduit. De plus, un Québec séparé serait, en l'absence de consentement des autochtones, vraisemblablement contraint à faire usage de la force pour assurer un contrôle effectif à l'intérieur de ses frontières;

- les ententes commerciales avec les autres provinces ne se feront pas automatiquement après la séparation. Le Québec serait alors dans une position de faiblesse. C'est la

province qui dépend le plus du commerce interprovincial; ■ si le Québec se sépare du Canada, aucune forme d'association économique avec les provinces canadiennes n'est automatique. Le maintien d'une association économique avec le Canada dépendra principalement de la volonté et de l'intérêt des autres provinces à s'associer avec le Québec. Le Canada voudra-t-il négocier?

- les séparatistes ne peuvent offrir aucune garantie du maintien de la gratuité des soins de santé, puisque la séparation du Québec engendrerait des coûts de transition énormes qui nécessiteraient des réductions de dépenses importantes. La santé serait presque assurément touchée;

- la séparation du Québec tuerait probablement l'industrie de production laitière au Québec. Face aux nouvelles dispositions du GATT dans le domaine de l'agriculture, l'aide au rajustement de la part du reste du Canada et le libre accès aux marchés intérieurs permis par le système fédéral ne seraient plus disponibles;

- le Canada fait partie du groupe des sept pays les plus développés et les plus productifs. Et son niveau de vie est l'un des plus élevés au monde. Selon un sondage récent effectué pour le compte de la revue MacLean's, 90 % des Québécois ont répondu OUI à la question: Est-ce que le Canada est le meilleur endroit pour vivre au monde?

- l'éventuelle admission d'un Québec séparé à l'ALENA ne serait pas automatique. Il devra négocier son adhésion avec le Canada, les États-Unis et le Mexique.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

ce avait beaucoup de sympathie pour la démarche en cours au Québec.

«Le peuple québécois sait, nous l'avons rappelé récemment et je crois que chacun des interlocuteurs de M. Parizeau l'a fait, que nous avons de la sympathie pour cette démarche. On ne saurait être plus clair.» Elle répondait ainsi à une question sur le processus référendaire en cours et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples.

A l'ambassade canadienne, hier, on tentait d'expliquer que ces propos, comme ceux d'Edouard Balladur, ne signifiaient nullement la reconnaissance de la légitimité du processus référendaire québécois. Pourtant, ceux-ci ne faisaient que reprendre les paroles du ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, prononcées lors d'un toast en l'honneur de Jacques Parizeau deux jours plus tôt.

«La France salue l'énergie que vous avez mis dans ce débat et l'esprit démocratique que vous avez su y faire prévaloir. Ce que vous m'avez expliqué tout à l'heure sur le grand débat, la grande concertation qui va jusqu'au tréfonds du peuple québécois, est l'illustration de cette volonté démocratique.»

Visiblement irrité par cette polémique, le ministre plénipotentiaire de l'ambassade canadienne, John Noble, a laissé exploser sa colère devant les journalistes: «M. Balladur n'a pas parlé de changer sa politique («non-ingérence et non-indifférence») du tout. Vous pouvez présenter cela comme ça, mais ça ne s'est pas passé comme ça. (...) Il y a certains journalistes canadiens qui ont un intérêt à promouvoir une certaine ligne de pensée. Ils vont le faire. Vous savez ce que je veux dire (...) Il y a certains journalistes canadiens qui ont intérêt à promouvoir le point de vue du Parti québécois.»

On disait hier dans les coulisses de la Délégation générale du Québec que les déclarations de l'ambassadeur canadien Benoît Bouchard — il a qualifié de «franc-tireurs» certains hommes politiques recevant le premier ministre — avaient eu pour résultat de braquer les officiels français. Chose certaine, on n'est pas habitué à Paris à ce genre de déclarations. Et c'est avec un petit air amusé que les fonctionnaires du Quai d'Orsay regardaient leurs cousins canadiens se livrer à l'exégèse des propos du premier ministre Balladur.

A la Délégation générale du Québec, on affichait des mines réjouies. «Avec des en-

nemis comme ça, pas besoin d'amis», a lancé le chargé d'affaires du gouvernement québécois, Yves Michaud. Jacques Parizeau y est aussi allé d'une pointe d'ironie: «L'ambassade canadienne est dans une situation très difficile. J'ai beaucoup de sympathie pour eux (...) Les phrases échangées hier sont claires, courtes et percutantes (...) Il fallait venir à Paris pour se faire dire: la légitimité de votre démarche, c'est le vote de la population qui l'établit.» Pendant ce temps, à l'ambassade canadienne, on se refusait à tout commentaire supplémentaire.

Jacques Parizeau a aussi dressé le bilan économique de sa visite. Aucune entente ferme n'a été signée, mais il insiste sur le «relevé de décisions», ratifié jeudi, qui devrait notamment permettre de développer la coopération dans le secteur des autoroutes de l'information.

Le premier ministre croit que l'intérêt manifesté en France pourrait permettre d'exporter l'expertise québécoise développée au Québec. Vidéotron a en effet mis sur pied au Lac-Saint-Jean un projet-pilote appelé UBI. Il s'agit du plus grand projet de ce genre en Occident. Or, les Français viennent de constater leur retard sur ces questions et devraient bientôt prendre des décisions importantes.

CANULAR

SUITE DE LA PAGE 1

estime et il prenait un malin plaisir à les prendre en défaut. «Nos journaux et nos télévisions sont à la remorque des grosses entreprises qui les financent. Le reste, ce n'est que du show-business. On peut faire dire n'importe quoi à nos médias si on sait s'y prendre», confiait-il en entrevue il y a deux ans.

Depuis 1968, Roger Tétreault a publié une quinzaine d'histoires incroyables. Il a tour à tour signé un article bidon sur un supposé camp d'entraînement terroriste au Québec dans un supplément de Toronto Star. Il a révélé les liens qui «existaient» entre le FLQ et la CIA américaine en 1971. La Presse, le Toronto Star ont mordu à l'hameçon. Il a provoqué la démission de la députée fédérale Claire Kirkland-Casgrain, en 1973, qu'il avait accusée de discrimination à l'endroit des femmes, à titre de président de la fausse Ligue des droits de la femme.

Roger Tétreault a été journaliste à l'agence Canadian Press au début des années 60. Il a purgé une peine d'emprisonnement pour avoir trempé dans un attentat, orchestré par de présumés membres du FLQ, qui avait coûté la vie à un gardien de nuit en 1963. Il jurera tout au long de sa vie qu'il n'a jamais pris part à ce crime et qu'il a fréquenté les felquistes dans l'exercice de

ses fonctions de journaliste. «Après cette condamnation, il est devenu amer envers les autorités et la société», explique le journaliste Steve Langford, qui a mené une enquête complète sur le personnage, en 1988, pour le compte de l'émission Newswatch de la CBC.

A ses amis, «Yvon» n'a jamais menti. Il leur aura raconté maintes histoires abracadabrantes, mais elles se sont révélées aussi vraies les unes que les autres. Par exemple, cette fois où, croyant que sa ligne téléphonique était sous écoute électronique, Roger Tétreault a donné rendez-vous à un ami pour lui remettre un mystérieux sac. Les policiers, qui avaient bel et bien placé la ligne sous écoute, ont tenté de prendre les protagonistes sur le fait, mais dans le sac, ils n'ont trouvé que... des beignes. Une histoire vraie, selon un de ses proches.

Même s'il n'était pas attaché aux valeurs matérielles, Roger Tétreault espérait que ses canulars lui rapportent de l'argent, ce qui ne s'est jamais produit. Ses frasques cachaient malgré tout une profonde humanité. «Il montait ses coups dans le but de faire réfléchir le monde sur n'importe quel sujet», soutient un ami qui a joué les complices.

Agé de 54 ans, il a rendu l'âme samedi chez lui, dans l'anonymat, après avoir donné vie à tant de personnages.

ROCHON 7,5% de la main-d'œuvre du Québec

SUITE DE LA PAGE 1

ministre, ne se trouvent pas à la «bonne place».

Ce revirement du réseau ne se fera pas en un jour. Mais des «blocs» importants de ce puzzle complexe seront posés, lors de l'annonce dans quelques semaines de la création de plus de 1000 lits en centres d'accueil. Un plan d'action qui, à quelques mois du référendum, vise à réaliser une importante promesse électorale. «Il s'agira dans certains cas de nouvelles ressources, dans d'autres de transformation de lits de courte durée. Selon la région, ça pourra prendre la forme qu'on voudra. Tant que les soins adéquats sont donnés», de dire le ministre.

Un des gros morceaux de cette transformation caressée par le ministre Rochon découlera de la désignation, la semaine prochaine, des hôpitaux universitaires (CHU) à Montréal et à Québec. «On ne pourra tout faire en un an, mais il va y avoir un couple de «bons coups» à Montréal et Québec. Ça va avoir un effet d'entraînement énorme sur le réseau», a-t-il dit, ajoutant que cette opération «majeure» ne se traduira pas d'abord par de grandes économies.

Sans dévoiler la solution choisie, le ministre Rochon ne cache pas que l'opération obligera des regroupements et surtout, une gestion commune du développement des hôpitaux universitaires. Voire, des conseils d'administration fusionnés. «Avoir un décideur pour le développement stratégique, ça fait toute la différence», d'expliquer le ministre. De nouvelles entités juridiques, lire de nouveaux conseils, pourraient voir le jour dans l'année qui vient.

Malgré l'annonce de compressions monstres d'un milliard en trois ans dans le réseau de la santé, Jean Rochon répète ne pas avoir l'intention de mettre la clé dans la porte de certains hôpitaux. Transformer, plutôt que fermer: voilà son credo. D'ailleurs, pour éviter que des travailleurs ne se retrouvent à la rue, Jean Rochon explique que lui et sa collègue, la ministre de l'Emploi, Louise Harel, travaillent à la création de mesures d'adaptation de la main-d'œuvre de concert avec les syndicats.

«Le secteur de la santé, c'est 7,5 % de la main-d'œuvre au Québec. On n'a pas intérêt, pour un gouvernement qui veut créer de l'emploi, à faire ça de façon sauvage et bête», insiste le titulaire de la Santé.

Comment alors retrancher plus d'un milliard d'ici 1998 sans geste radical? «Selon une étude du Conseil économique canadien, on pourrait donner les mêmes services de santé avec 1,5 milliard de moins, si on parvient à rééquilibrer les services et si on améliore la gestion», de dire le ministre. Mais il reconnaît que la commande sera difficile à réaliser et que les économies découleront de changements majeurs dans le réseau ne «paieront» que la troisième année. Que faire d'ici là?

Même si les hôpitaux disent ne plus pouvoir couper, le ministre Rochon croit qu'on peut encore retrancher l'équivalent de 120 millions en trois ans dans les services de soutien comme la buanderie, l'entretien et l'alimentation. Et plus encore dans les laboratoires. Une économie qu'il ne peut toutefois encore chiffrer.

Référendum oblige, le ministre annoncera bientôt le plan qu'il a concocté pour réduire de 50 % les listes d'attente en chirurgie, tel que promis durant la campagne. On se rappellera les messages publicitaires incisifs du PQ, qui parlaient de 3000 enfants en attente d'une chirurgie à l'hôpital Sainte-Justine.

Selon Jean Rochon, les blocs opératoires des hôpitaux sont, en moyenne, «au neutre» durant 25 % des plages normales d'opération. «Il faut améliorer la gestion des blocs, mais aussi diminuer les durées de séjour par la pré-admission. On hospitalise encore des patients pour faire des tests», déplore le ministre. C'est par ce plan que son gouvernement entend faire son entrée de plain-pied dans les soins ambulatoires, notamment en créant des incitatifs à la chirurgie d'un jour. «Il faut que les gens comprennent que les gains de productivité réalisés par la chirurgie d'un jour vont leur rester à l'avenir. Ça peut être un gros incitatif». Sur ce point, le ministre n'est pas très clair encore sur les ressources qui seront investies, dans les CLSC ou ailleurs, pour parachever sans effet de ricochet ce fameux virage de la médecine moderne.

Dans le dossier de la rémunération des médecins, le nouveau ministre ne dévoile rien de ces intentions, mais confirme que l'enveloppe de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) devra être «gelée». Quel en sera l'impact sur les honoraires médicaux? Motus et bouche cousue. Chose certaine, cette enveloppe est la seule en croissance dans le réseau de la santé et ça ne saurait du-

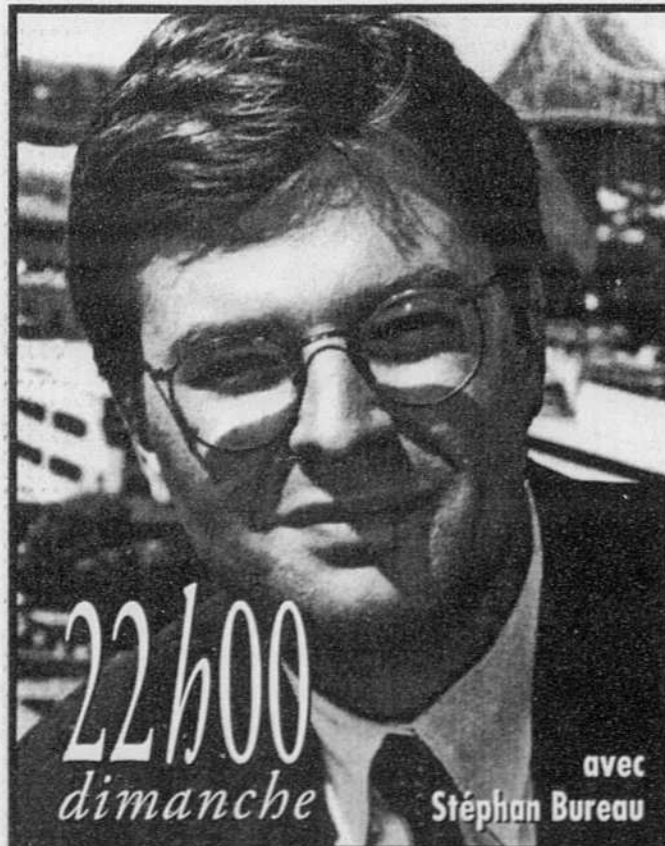
rer. «Si cette enveloppe est hors contrôle, on ne va pas prendre de l'argent du réseau pour la financer», tranche le ministre, prêt à entamer des discussions avec les fédérations médicales.

Depuis la fameuse Commission Rochon sur la santé et les services sociaux, une réforme, un gouvernement, trois ministres et neuf années ont passé. Ironiquement, le ministre sera bien le premier à avoir vu s'implanter une réforme de son propre cru, avant même de prendre les rênes du ministère. Reste que Jean Rochon pense que son projet doit maintenant aller plus loin, et comprendre des programmes de prévention, de dépistage et d'éducation contre la maladie.

«Il reste aussi tout le volet social au Québec, qui n'est pas vraiment «arrimé» au volet économique. Nos politiques ne sont pas intégrées, croit-il. On laisse couler des gens, qu'on ne peut ensuite sortir des programmes sociaux. On y investit 23 milliards de dollars par an et si on compte les exemptions de taxes, on double ce montant à 45 milliards.»

Un montant énorme, éclaté dans des dizaines de ministères, deux ou trois paliers de gouvernements et 250 programmes. Un problème qui, aux dires du ministre, passe par LA solution.

«Plusieurs des choses dont on parle vont se régler plus facilement quand on sera souverains. Les impôts payés au fédéral servent davantage à payer la dette que la santé. Quand on aura pris la première décision, on pourra s'attaquer aux autres.»



22h00
dimanche

avec
Stéphane Bureau

L'ÉVÉNEMENT

La souveraineté «made in France»

Jacques Parizeau ne revient pas au pays les mains vides. Au lieu de lui remettre la Légion d'honneur, les Français lui auront fait cadeau d'une promesse de reconnaissance face à un Québec souverain. Périple sans histoire malgré certains jeux de coulisses canadiens, le Premier ministre a, semble-t-il, dissipé les doutes qui pouvaient persister dans l'esprit de nos cousins. Quel bilan dresse-t-il de son séjour? Stéphane Bureau le rencontre à sa descente d'avion.

Les Libéraux à l'attaque...

Les commissions régionales sur la souveraineté s'en viennent à grand pas. Si le Parti québécois maintient toujours le cap, ce printemps les Québécois seront à l'heure de choix. En conseil général spécial cette fin de semaine à Québec, les forces vives du Parti libéral fourbissent leurs armes en vue de la grande bataille. Connaitrons-nous les détails de leur stratégie référendaire? Nous en parlons avec le chef des troupes du non, Daniel Johnson.

Bouillons dans la culture

Fraîchement débarquée au ministère des Affaires culturelles, Rita Dionne-Marsolais a vite créé certaines ondes de choc dans le milieu. Ses déclarations au sujet de la gestion de la Société de Développement des Entreprises Culturelles (S.O.D.E.C) ont provoqué la démission fracassante de son président Roger Frappier. À Radio-Québec, elle coupe la tête de la présidente Françoise Bertrand, pour la remplacer par le responsable de sa campagne de financement et ex-cadre de Télé-Métropole, Raymond Brasseur. Bourdes de débutante ou simple maladresse? En tout cas on s'explique mal ces actions. Stéphane Bureau en discute en compagnie de Florian Sauvageau et de Richard Martineau.

TVA

en collaboration avec

LE DEVOIR

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559